

**Transition
énergétique
Québec**

guider accompagner

Rapport annuel de gestion 2018-2019

Table des matières

06	Message du président du conseil d'administration
08	Message de la présidente-directrice générale
12	Faits saillants
18	Présentation de la société d'État
32	Activités de la Société
66	Gouvernance de la Société
76	Obligations législatives de reddition de comptes
87	États financiers
105	Annexe

Dépôt légal — 2019
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-84786-1
ISBN 978-2-551-26476-6 (PDF)

© Gouvernement du Québec — 2019

**Un partenaire
de confiance
pour guider
et accompagner
le Québec dans
sa transition
énergétique**

Ce que nous **visons**



**Inspirer et guider le Québec
dans sa transition énergétique**

Informier, sensibiliser et éduquer

Faire vivre l'expérience TEQ

Ce que nous **valorisons**



Une expertise de pointe

Le travail d'équipe

Un accompagnement de qualité

Le partage des connaissances

**Une organisation innovatrice,
agile, performante et exemplaire**

Message

du président du conseil d'administration



José P. Dorais

Président
du conseil
d'administration

Au nom des membres du conseil d'administration, j'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel de gestion 2018-2019 de Transition énergétique Québec (TEQ).

Au terme de sa deuxième année d'existence, nous constatons que la jeune société d'État a déployé de nombreux efforts, en se basant sur les valeurs de transparence et de collaboration, afin d'inspirer et de guider le Québec dans sa transition énergétique. En effet, la dernière année a été bien remplie, notamment avec le dépôt et le début de la mise en œuvre du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018-2023, en plus de maintenir son offre de services et de programmes dont les taux de participation ont connu une croissance exceptionnelle cette année. En outre, elle poursuit la mise en place de sa structure de gouvernance, qui lui donne l'agilité nécessaire afin de lui permettre d'atteindre les objectifs fixés.

Je profite de l'occasion pour souligner l'engagement et l'implication de l'ensemble du personnel. C'est grâce à leur contribution et à leur expertise de pointe que TEQ est un partenaire de confiance pour guider et accompagner le Québec dans sa transition énergétique, une vision qui a été approuvée par le conseil d'administration au cours de la dernière année et qui reflète l'essence même de l'organisation.

Nous le savons, la transition énergétique qui s'impose représente un défi de taille. Il nécessite la collaboration de nombreux acteurs, l'engagement de l'ensemble des citoyennes et des citoyens et implique un changement dans nos façons de produire et de consommer l'énergie. C'est un projet de société qui se doit d'être coordonné pour assurer sa réussite. Voilà le rôle fondamental que joue TEQ dans la transition énergétique du Québec.

En juin 2019, le gouvernement annonçait son intention d'abolir la société d'État et de confier la responsabilité de ses activités au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles. Le conseil d'administration de Transition énergétique Québec a pris acte des intentions du gouvernement et entend collaborer avec celui-ci à la mise en œuvre éventuelle de ses nouvelles orientations.

En terminant, je souhaite exprimer ma reconnaissance aux membres du conseil d'administration pour leur engagement. J'aimerais également souligner la contribution de trois membres dont le mandat s'est terminé, soit M^{mes} Andrée-Lise Méthot et Julie Cusson ainsi que M. Stephan Morency. Leur apport tant au conseil qu'aux différents comités dans lesquels ils se sont impliqués a été des plus bénéfiques à l'organisation.



Président du conseil d'administration
José P. Dorais

Message

de la présidente-directrice générale



Johanne Gélinas
Présidente-directrice générale

C'est avec une immense fierté que je vous présente le deuxième Rapport annuel de gestion de Transition énergétique Québec. L'année 2018-2019 aura été remplie de beaux et grands défis pour notre jeune société d'État. Plus que jamais, la lutte contre les changements climatiques est au cœur des grands enjeux de notre société et, par sa mission, TEQ joue un rôle de premier plan dans la transition énergétique qui s'impose ici comme ailleurs dans le monde.

Je suis particulièrement reconnaissante envers mon équipe pour le travail accompli qui a mené au dépôt du premier Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec, dont la mise en œuvre est d'ailleurs déjà bien amorcée. Au total, c'est 225 mesures qui devront être mises en œuvre sur 5 ans, dont 131 relèvent de la responsabilité de TEQ. Le défi est de taille. C'est ainsi qu'un plan d'action détaillé pour chacune des feuilles de route a été élaboré et que des indicateurs de performance ont été développés afin d'en assurer le suivi rigoureux.

Je suis très optimiste quant à l'atteinte des objectifs à l'horizon 2030. En effet, au cours de la dernière année, TEQ a atteint ses objectifs quant au nombre de mesures prévues, et a obtenu des résultats substantiels en matière d'efficacité énergétique, de réduction de la consommation de produits pétroliers et de réduction des émissions de GES. Cette première année de mise en œuvre du Plan directeur amorce des efforts en matière de transition énergétique qui atteindront leur plein potentiel au cours des prochaines années.

C'est indéniable, les actions de TEQ génèrent des retombées positives tant sur le plan environnemental que sur celui du développement économique et social. C'est pour cette raison que la pertinence de sa mission a été reconnue au cours de la dernière année, notamment par l'octroi de sommes substantielles pour la poursuite de ses programmes, et ce, tant par le gouvernement du Québec que celui du Canada. Nos efforts sont également consolidés par la décision de la Régie de l'énergie qui a déterminé, pour les cinq prochaines années, le montant de la quote-part annuelle payable par les distributeurs d'énergie à TEQ pour le financement du Plan directeur.

La transition énergétique s'impose ici comme ailleurs dans le monde. Puisque les enjeux sont les mêmes, nous avons tout intérêt à collaborer et à partager nos expériences. C'est dans cette optique, et afin d'élargir notre rayon d'action, que nous avons travaillé à établir les bases de partenariats avec la France et l'Allemagne.

Au cours de la dernière année, nous avons poursuivi la mise en place de la structure de gouvernance de notre jeune organisation, et ce, afin de nous assurer de notre agilité et de notre performance, tout en étant innovant et exemplaire. Souhaitant devenir un partenaire de confiance, nous avons ainsi adopté notre tout premier Plan d'exploitation 2019-2021 où l'expérience client est au cœur de notre vision et de nos actions. C'est ainsi que nous travaillons à déployer notre modèle d'affaires basé sur la performance organisationnelle, le capital humain, la mission et le positionnement de TEQ, et ce, tout en demeurant centré sur l'expérience client.

La transition énergétique du Québec est un projet de société ambitieux et c'est en conjuguant nos efforts que nous serons en mesure de le réaliser. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour souligner la collaboration de nos nombreux partenaires, sans oublier les citoyens, les entreprises et les municipalités qui sont de plus en plus nombreux à participer à nos programmes et à s'impliquer dans nos projets.

Au terme de ses deux premières années d'existence, nous pouvons affirmer que Transition énergétique Québec a définitivement atteint sa vitesse de croisière afin de guider et d'accompagner le Québec dans sa transition énergétique!



Présidente-directrice générale
Johanne Gélinas

2017

1^{er} avril

Création de la société d'État
Transition énergétique Québec

Avril 2017 — mai 2018

Transition énergétique Québec prépare, tel que sa loi l'exige, et conformément aux cibles établies pour la période 2018-2023 par le gouvernement, le premier Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec.

**l'avenir
commence
ici**

2018

6 juin

Le gouvernement du Québec entérine le Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec, fruit des efforts conjugués des ministères et des organismes gouvernementaux concernés, des distributeurs d'énergie et de l'équipe de TEQ (décret 707-2018).

2019

21 mars

Début des audiences devant la Régie de l'énergie afin qu'elle approuve les programmes et les mesures du Plan directeur sous la responsabilité des distributeurs d'énergie et qu'elle donne son avis sur la capacité de ce plan à atteindre les cibles en matière énergétique.



Faits saillants

Par son approche intégrée, inclusive, transparente et axée sur les clientèles et le partenariat, la Société se démarque par sa capacité à livrer des programmes adaptés aux besoins des consommateurs et à mobiliser les acteurs du domaine de l'énergie vers l'atteinte des objectifs communs.

Transition énergétique Québec est le plus important agent livreur de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) au Québec.

Un taux de réalisation supérieur à

100%

des mesures
2018-2019

- > **45 mesures** sous la responsabilité de TEQ ont été réalisées (**44 mesures planifiées** pour 2018-2019)
- > **taux d'avancement de 34%** de l'ensemble des mesures de TEQ à mettre en œuvre pour 2023

Des partenariats de qualité pour renforcer nos actions

La transition énergétique est un projet de société et c'est en conjuguant et en partageant nos expériences ainsi que nos expertises que nous assurerons un avenir énergétique durable. En effet, la réussite de la transition énergétique du Québec nécessite l'implication et la collaboration de tous les acteurs. C'est pour cette raison que TEQ a établi et développé de nombreux partenariats, et ce, tant localement qu'à l'échelle nationale et internationale.

Une collaboration durable avec les Premières Nations

Un comité composé de membres des Premières Nations, de l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador (IDDPNQL) et de TEQ ayant pour mandat d'élaborer un plan d'action a été créé pour assurer la transition énergétique dans les communautés des Premières Nations.

- > La première phase du plan d'action qui traite des bâtiments résidentiels et communautaires est en élaboration depuis cette année.
- > TEQ entend entreprendre des discussions avec la nation inuite au cours des prochains mois afin de convenir avec elle d'une démarche semblable à celle retenue avec les Premières Nations.

Bonification et création

de programmes très attendus par les clientèles

Chauffez vert

Commerces, institutions et industries

Un nouveau programme lancé en septembre 2018 pour des projets de conversion de systèmes de chauffage de l'espace et de l'eau, fonctionnant au mazout léger ou au propane pour les entreprises.

Roulez vert

- > Intégration du rabais pour les véhicules entièrement électriques d'occasion au programme.
- > Mise en place de moyens concrets pour améliorer les délais de traitement des demandes de rabais afin de répondre plus efficacement à la hausse de participation.

Transportez vert

Ce programme a été développé pour aider les entreprises, les municipalités et les organismes publics à mettre en place des actions qui réduisent la consommation de carburant de leurs véhicules et, par conséquent, leurs émissions de GES.

ÉcoPerformance

- > Grâce à l'étroite collaboration de TEQ, le Bureau de normalisation du Québec a officialisé la mise en place au Québec de son programme de certification à la norme ISO 50001 et a procédé à sa première certification d'une entreprise québécoise à cette norme.
- > Les règles du programme ÉcoPerformance ont été assouplies afin de permettre à l'entreprise qui a amorcé sa démarche visant l'obtention de la certification ISO 50001 d'avoir accès à l'aide financière bonifiée.

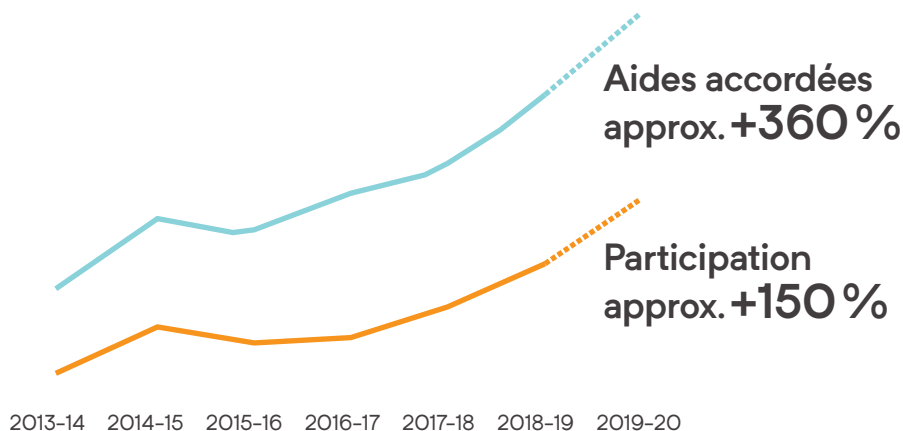
Des programmes performants avec un taux de participation en pleine croissance¹

3,1 millions de gigajoules  **39 000 maisons²**

Économies d'énergie associées aux nouvelles participations aux programmes en 2018-2019

271 000 tCO₂éq  **80 000 véhicules légers³**

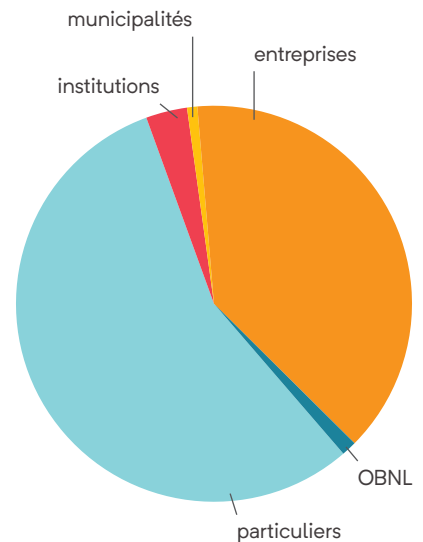
Réductions annuelles de gaz à effet de serre associées aux nouvelles participations aux programmes en 2018-2019



+ de 90 % du budget administré par TEQ est retourné aux citoyens et aux entreprises sous forme de subvention

273 millions \$ en nouvelle aide financière

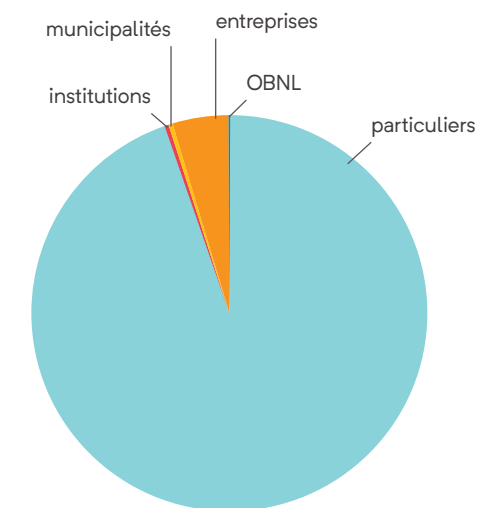
Répartition de l'aide financière par catégorie



58 261 nouvelles participations

aux programmes d'efficacité, de conversion et d'innovation énergétiques

Répartition des participants par catégorie



¹ Les données de cette page sont prévisionnelles et basées sur des demandes reçues ou acceptées du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

² Ce calcul est basé sur un cas type défini par Hydro-Québec, soit une maison unifamiliale, chauffée à l'électricité, avec une consommation annuelle moyenne de 22 000 kWh, sans piscine ni spa : <http://www.hydroquebec.com/residentiel/espace-clients/consommation/outils/utilisation-electricite.html>. Voir également l'encadré « Notions clés pour une meilleure compréhension des résultats » à la page 35.

³ Les véhicules légers comprennent les voitures et les camions légers utilisés pour le transport des personnes (camionnettes, véhicules utilitaires sport, minifourgonnettes). Les émissions annuelles moyennes d'un véhicule du parc sont de 3,4 t CO₂éq. Voir également l'encadré « Notions clés pour une meilleure compréhension des résultats » à la page 35.



Un
leadership
marqué

par la sensibilisation,
la promotion
et le rayonnement

**+ de 60
événements**

Participation à différents événements
nationaux et internationaux pour promouvoir
la transition énergétique

1
mission
nationale

3
missions
internationales

47
représentations
publiques
au Québec
à titre de
conférencier,
de panéliste ou
de partenaire
de l'événement

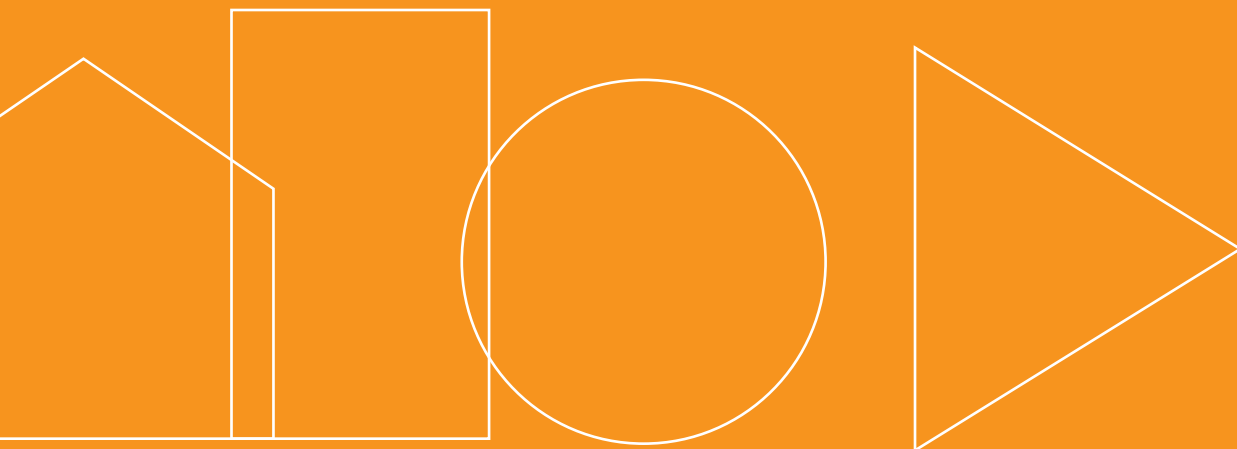
13
événements
à titre
d'exposant

Le
maintien
et le renforcement
des talents et de l'expertise
des ressources au profit
de la transition énergétique
du Québec

**+ de 100
employés**

Voués à la transition énergétique, nos employés offrent un accompagnement adapté et une expertise de pointe aux citoyens, aux institutions et aux entreprises du Québec. La majorité de nos talents sont à Québec, et une partie dans la métropole pour assurer le lien étroit avec les partenaires et les clientèles de la région de Montréal.

Présentation de la société d'État



Transition énergétique Québec est issue de la Politique énergétique du Québec 2030

les objectifs

- > privilégier une économie faible en carbone;
- > mettre en valeur de façon optimale les ressources énergétiques;
- > favoriser une consommation responsable;
- > tirer pleinement parti du potentiel de l'efficacité énergétique;
- > stimuler la chaîne de l'innovation technologique et sociale.

les cibles

- > améliorer de 15 % notre efficacité énergétique;
- > réduire de 40 % la quantité de produits pétroliers consommés;
- > éliminer l'utilisation du charbon thermique;
- > augmenter de 25 % la production d'énergies renouvelables;
- > augmenter de 50 % la production de bioénergie.

la mission

coordonne
les programmes et
les mesures nécessaires
à l'atteinte des cibles
énergétiques définies
dans la Politique
énergétique 2030

**soutient,
stimule
et promeut**
la transition,
l'innovation et
l'efficacité
énergétiques

réalise et met
en œuvre
les **plans
directeurs
en transition
énergétique**



la vision

Un partenaire de confiance pour guider et accompagner le Québec dans sa transition énergétique

orientations

- > Reconnaître l'efficacité énergétique comme source prioritaire d'énergie
- > Réduire la dépendance aux produits pétroliers
- > Appuyer l'innovation
- > Développer le plein potentiel des énergies renouvelables
- > Appuyer le développement économique
- > Renforcer la gouvernance et responsabiliser l'État

service d'accompagnement

Pour une plus grande participation à la transition énergétique :

- > Simplifier l'offre des programmes et les démarches administratives
- > Aider la clientèle à mieux comprendre l'offre et l'accompagner dans ses projets

secteurs d'intervention

- > Le transport de personnes et de marchandises
- > Les bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels
- > L'industrie
- > Les bioénergies
- > L'innovation
- > Les réseaux autonomes
- > L'aménagement du territoire

financement

- > Fonds vert
 - Issu du marché du carbone, sert à financer des mesures en réduction des émissions de GES
- > Quote-part des distributeurs
 - Redevances des distributeurs d'énergie, sert à financer des mesures en efficacité énergétique
- > Fonds de transition énergétique
- > Autres sources provenant de partenaires financiers



Le Plan directeur 2018-2023

Un premier plan sur 5 ans qui guide les actions
pour atteindre les objectifs à l'horizon 2030

15
feuilles
de route
225
mesures



plus de
6
milliards \$
d'investissement



un
effort
collectif
de la part de
tous les acteurs

les programmes

Transition énergétique Québec est responsable de l'administration de plusieurs programmes en conversion et en efficacité énergétiques destinés aux citoyens, aux entreprises, aux organismes et aux institutions.



Rénoclimat



Chauffez vert



Roulez vert



Novoclimat



Éconologis



Projet pilote
pour les véhicules
électriques
d'occasion



Biomasse
forestière
résiduelle



ÉcoPerformance



Technoclimat

les valeurs

Les valeurs adoptées par l'organisation déterminent les attitudes souhaitées et la façon d'interagir avec ses partenaires, ses collaborateurs, les citoyens, de même qu'entre collègues. Ces valeurs sont le fondement même de l'identité de l'organisation. Elles sont au cœur de l'expérience TEQ.



1/ Leadership

TEQ se veut une chef de file en ce qui a trait à son rôle consistant à favoriser une saine et durable transition énergétique du Québec. Elle agit en tant qu'actrice de premier plan et de référence relativement aux mesures, aux projets et aux initiatives militant en ce sens, de concert avec ses partenaires.

2/ Innovation

À l'affût d'information nouvelle, Transition énergétique Québec encourage et fait preuve d'ouverture à l'endroit de mesures, de projets et d'initiatives avant-gardistes relatives à sa mission.

3/ Collaboration

TEQ et ses partenaires participent ensemble, dans un esprit collaboratif, à la réalisation d'actions allant dans le sens d'une saine et durable transition énergétique du Québec. L'atteinte des cibles fixées et la concrétisation de projets porteurs ne peuvent se faire qu'en unissant nos efforts et nos forces.

4/ Transparence

Dans un dessein notamment informationnel, Transition énergétique Québec rend accessibles les données qu'elle détient relatives à sa mission et qui sont d'intérêt public, en tout respect de la loi et de ses obligations à cet égard, notamment sous réserve des dispositions relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels.

5/ Exemplarité

Consciente des impacts et du pouvoir d'influence que peuvent avoir ses actions, Transition énergétique Québec entend donner l'exemple en adoptant une conduite qui va dans le sens de sa mission et des valeurs qu'elle défend.

la structure



Gouvernance

Transition énergétique Québec est sous la responsabilité du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Elle est administrée par un conseil d'administration composé de 13 membres, dont le président du conseil et la présidente-directrice générale. Un membre a quitté ses fonctions en avril 2018.

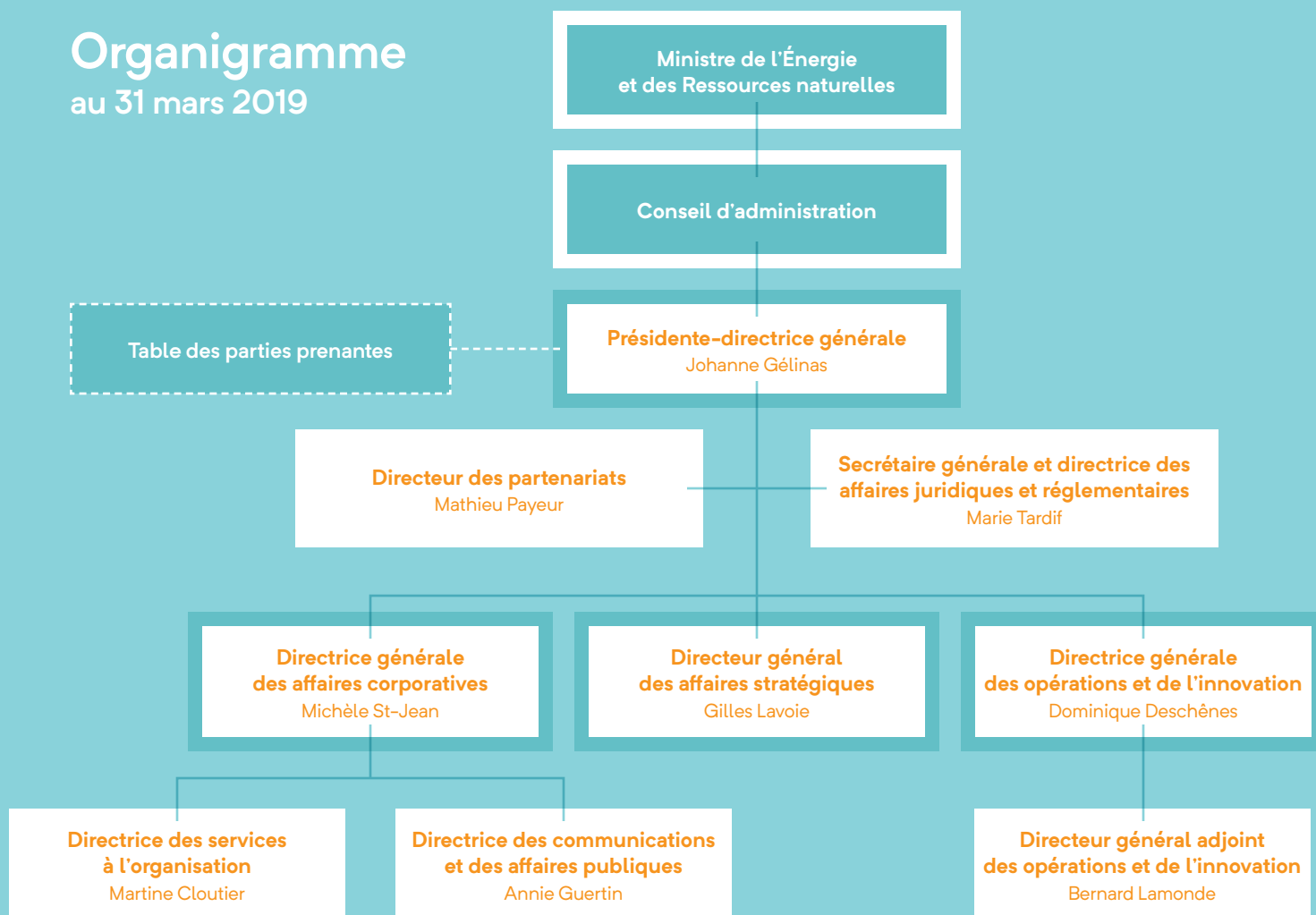
La présidente-directrice générale assume la direction et la gestion de la société d'État. Elle propose au conseil d'administration les orientations stratégiques ainsi que les plans d'immobilisation et d'exploitation de la Société. Elle fait approuver les programmes et les budgets ainsi que le Plan directeur. Au 31 mars 2019, l'équipe de gestion sous sa responsabilité est composée de trois directeurs généraux : affaires stratégiques, opérations et innovation et affaires corporatives. À ces directions s'ajoutent le Secrétariat général et Direction des affaires juridiques et réglementaires ainsi que la Direction des partenariats.

Expertise

Transition énergétique Québec étant une organisation axée sur l'innovation, son succès repose sur le génie, la synergie et le talent des gens qui la composent. Sur le plan de l'effectif, elle se démarque par l'expertise de ses ressources, réparties entre Québec et Montréal, en transition énergétique, en analyse économique et financière, en génie et en spécialités transversales, et ce, dans tous les secteurs, notamment ceux du bâtiment, du transport, de l'industrie et de l'innovation. Elle peut compter sur les compétences d'une centaine d'employés. L'expertise au cœur des activités de Transition énergétique Québec et de son Plan directeur se reflète notamment dans la prestation de ses programmes, dans ses services d'accompagnement, dans l'acquisition, le partage et la diffusion de connaissances et dans l'appui à l'innovation en énergie.

Organigramme

au 31 mars 2019



l'écosystème

de la transition énergétique pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre

TEQ est un acteur de premier plan de la transition énergétique du Québec et, par le fait même, de la réduction des émissions de GES. Il le fait grâce à des programmes sous sa responsabilité ainsi qu'au Plan directeur. Celui-ci se traduit par des efforts visant à atteindre des cibles énergétiques qui seront à l'origine d'une amélioration de l'efficacité énergétique de la société québécoise et une réduction des produits pétroliers et ce, pour atteindre un objectif de réduction des émissions de GES d'environ 5,4 millions de tonnes équivalent CO₂ (CO₂eq) sur 5 ans. Le tout s'inscrit dans une cohérence gouvernementale.

TEQ offre des programmes très recherchés par toutes les clientèles (les particuliers, les entreprises et les institutions), lesquels génèrent une réduction des émissions de gaz à effet de serre équivalant à plus de 60 % de l'effort du Québec dans le domaine, pour moins de 18,5 % du budget du Fonds vert.⁴

ÉcoPerformance et Biomasse forestière résiduelle sont des programmes phares du Plan d'action sur les changements climatiques. Ils donnent des résultats concrets en matière de réductions d'émissions de GES, avec un coût par tonne réduite parmi les plus bas de toutes les mesures financées par le Fonds vert.

Le Fonds vert sert notamment à financer les mesures et les programmes visant à réduire, limiter ou éviter les émissions de gaz à effet de serre, essentiellement issus du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques. Le plan s'appuie sur 30 priorités, lesquelles se déclinent en plus de 150 actions menées par 14 ministères et organismes du gouvernement du Québec. Transition énergétique Québec est porteuse de 27 des 150 actions.



Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques :

- > 15 feuilles de route et 225 mesures
- > Amélioration moyenne de 1,2 % de l'efficacité énergétique par année
- > Réduire de 12 % la consommation de produits pétroliers

Les partenaires et clientèles

Partenaires

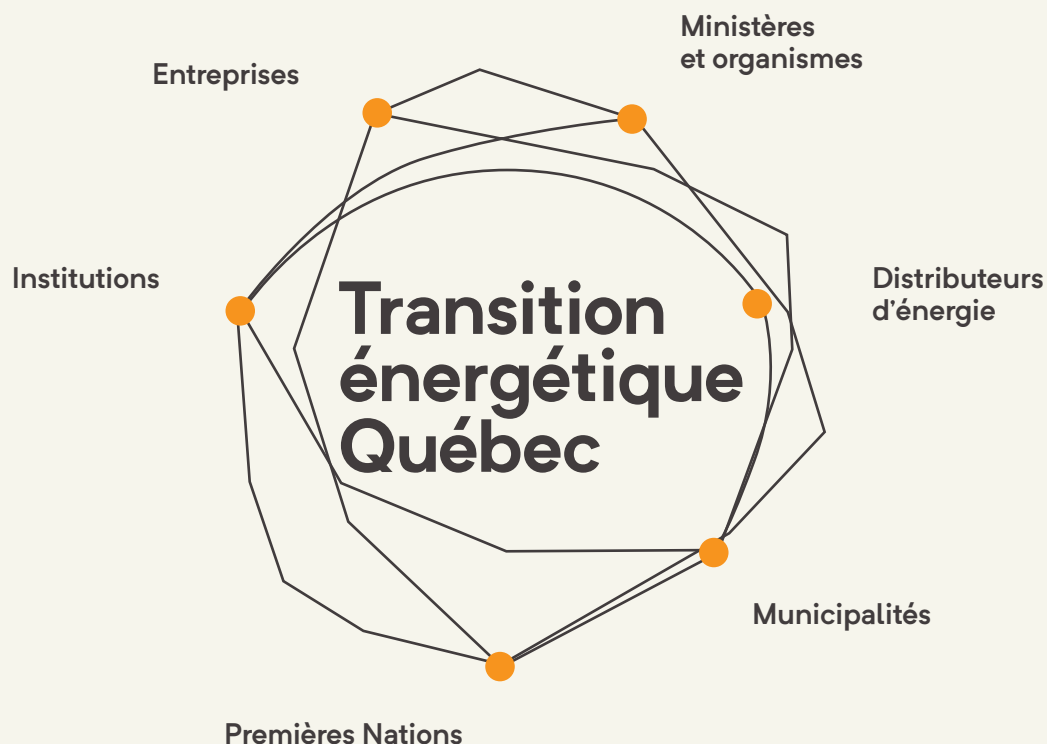


Table des parties prenantes

Le 6 juin 2017, le gouvernement du Québec a officialisé la première Table des parties prenantes (TPP) en nommant ses 15 membres, sélectionnés en raison de leur expertise particulière dans les domaines de la transition, de l'innovation et de l'efficacité énergétiques. La Table des parties prenantes a pour fonction de conseiller et d'assister la société d'État dans l'élaboration et la révision des plans directeurs et de donner son avis sur toute question que le ministre ou Transition énergétique Québec lui soumet relativement à la mission et aux activités de cette dernière.

La TPP doit également se prononcer sur le Plan directeur soumis par TEQ. À cet égard, elle a déposé son rapport le 13 avril 2018. Ce dernier, positif relativement au travail de TEQ, contient des recommandations sur les cibles du Plan directeur, le modèle de gouvernance et les moyens qui y sont proposés. TEQ a pris bonne note des recommandations. Certaines ont déjà été mises en œuvre, d'autres nécessitant davantage de réflexions le seront dans les prochains mois, telles que l'amélioration des méthodes de calcul de l'atteinte des cibles et la définition des indicateurs de performance.

Clientèles

Les clientèles sont formées de l'ensemble des consommateurs d'énergie, tous secteurs d'activité confondus, et des promoteurs de projets d'innovation en matière d'énergie et de réduction des émissions de GES :

- > les clientèles d'affaires, issues des secteurs commercial, municipal, industriel et institutionnel (y compris les institutions de l'État);
- > les citoyens, sur une base individuelle.

Pour un complément d'information sur la répartition des participants aux programmes par catégorie de clientèle, voir la page 15.

Activités de la Société

Le 6 juin 2018, TEQ a soumis au gouvernement le premier Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques. Ce dernier a déterminé, dans le décret 707-2018, que le Plan répondait aux orientations, aux cibles énergétiques et aux objectifs généraux gouvernementaux établis au préalable dans le décret 537-2017.

Le Plan directeur définit la route à suivre pour faire progresser la transition énergétique du Québec. L'ensemble des activités de TEQ est centré sur la mise en œuvre de ce plan. Offrir de l'aide financière aux différents citoyens du Québec, conclure des partenariats avec des partenaires locaux, nationaux et internationaux, effectuer la promotion et la sensibilisation auprès de la population, sont autant d'activités qui contribuent à la transition énergétique du Québec.

Les programmes et les services

Quelques bons coups par secteur

Les programmes offerts par Transition énergétique Québec sont de puissants agents de développement économique, environnemental et social dans toutes les régions du Québec : création et maintien d'emplois, réduction de la facture énergétique des ménages, mise en valeur de ressources renouvelables disponibles sur le territoire, amélioration de la compétitivité des entreprises et de la balance commerciale du Québec.

Résidentiel

TEQ intervient tant sur la construction et la rénovation des bâtiments que sur l'aspect comportemental des occupants, et ce, auprès d'une clientèle très vaste : propriétaires, locataires et occupants d'habitations, entrepreneurs et promoteurs immobiliers, associations, etc.

Le secteur résidentiel a connu cette année un volume d'activités plus important que les années précédentes. Le programme Rénoclimat a affiché une hausse de participation notable et Éconologis, destiné aux ménages à faible revenu, a connu ses meilleurs résultats des dernières années. Ceux-ci ne sont sans doute pas étrangers au fait que les locataires dont les coûts d'énergie sont inclus dans le loyer sont nouvellement admissibles au programme Éconologis. Pour sa part, le programme Novoclimat a été simplifié et recentré sur l'efficacité énergétique vers la fin de l'année 2017-2018. En 2018-2019, les efforts ont été consacrés à faire connaître ces nouveautés.

Transports

TEQ se concentre sur l'efficacité énergétique et l'électrification du transport routier des personnes et des marchandises. Les clientèles visées sont les citoyens, les entreprises, les institutions et les municipalités.

Le secteur du transport a poursuivi son essor cette année. Pour preuve, l'augmentation d'environ 85 % de la participation au programme Roulez vert de 2017-2018 à 2018-2019 a donné lieu à l'injection d'argent additionnel du gouvernement afin d'assurer un budget suffisant jusqu'à la fin prévue du programme, le 31 décembre 2020.

TEQ a su être créative et répondre efficacement à des hausses de participation, en limitant les répercussions sur les délais et, dans le cas du programme Roulez vert, en les réduisant. Son service à la clientèle a fait l'objet d'un diagnostic et des pistes d'amélioration ont été définies et sont progressivement adoptées.

Affaires

Ce secteur regroupe tous les acteurs des secteurs commercial, institutionnel et industriel, quels que soient la taille et le type des organisations (municipalités, petites et moyennes entreprises [PME], petites et moyennes industries [PMI], grandes entreprises et industries, institutions, producteurs agricoles). Les programmes affaires de Transition énergétique Québec visent l'innovation, l'efficacité et la conversion énergétiques des bâtiments de même que l'amélioration des procédés.

L'année 2018–2019 a été celle de nouveautés pour le secteur affaires. Grâce aux efforts soutenus de TEQ et du Bureau de normalisation du Québec (BNQ), une première entreprise québécoise a été certifiée ISO 50001 pour la gestion de l'énergie par le BNQ.

À cela s'ajoutent les 188,3 millions de dollars obtenus du gouvernement fédéral, grâce au Fonds pour une économie à faible empreinte carbone (FEFEC), pour le programme de Biomasse forestière résiduelle et ÉcoPerformance, ainsi que le lancement du volet Commerces, institutions et industries du programme Chauffez vert afin de faciliter la conversion des petites organisations à des énergies renouvelables pour le chauffage de l'espace et de l'eau. Finalement, le gouvernement du Québec a annoncé des sommes supplémentaires pour le programme ÉcoPerformance afin d'accompagner les grands émetteurs de carbone dans la réduction de leurs émissions de GES.

Innovation

Ce domaine est la voie de l'avenir pour atteindre les différentes cibles gouvernementales. L'innovation se manifeste dans tous les secteurs et dans toutes les activités économiques, que ce soit par des technologies (produits et procédés) ou par des méthodes (commercialisation, organisation, etc.). Si l'innovation est essentielle pour toutes les clientèles, Transition énergétique Québec vise plus particulièrement les entreprises et les développeurs de technologies.

En innovation, l'année s'est déroulée sous le thème de la collaboration avec la concrétisation des partenariats avec Technologies du développement durable Canada (TDDC), avec le Centre d'excellence en efficacité énergétique (C3E), expliqué à la p. 55, de même qu'avec le soutien de TEQ à l'Accélérateur Ecofuel. Le gouvernement a aussi annoncé l'injection d'argent dans le programme Technoclimat afin de répondre à la hausse de participation et de stimuler les innovations qui permettront aux industries assujetties au système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE) de réduire leurs émissions de GES.

Les pages qui suivent fournissent une description de chacun des programmes administrés par TEQ, des données annuelles et des données historiques.

Notions clés pour une meilleure compréhension des résultats :

Quote-part des distributeurs

Redevances des distributeurs d'énergie servant à financer des mesures de TEQ en efficacité et innovation énergétiques.

Fonds vert

Issu du marché du carbone, sert entre autres à financer des mesures en matière de lutte contre les changements climatiques.

Économies d'énergie : en gigajoule (GJ)

Le joule est l'unité utilisée pour mesurer l'énergie. Un gigajoule équivaut à un milliard de joules.

**À titre de référence,
une maison moyenne consomme
79,2 GJ par année.⁵**

Réductions de GES : en tonnes équivalent CO₂ par année

L'« équivalent CO₂ » (CO₂éq) est une unité créée par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour comparer les impacts des différents GES en matière de réchauffement climatique et pouvoir cumuler leurs émissions.⁶

**À titre de référence,
un véhicule léger émet en moyenne
3,4 t CO₂éq par année.⁷**

Méthode de calcul des résultats

L'impact des projets sur la consommation d'énergie ou de produits pétroliers ou sur les émissions de GES, dans le cadre des programmes et des mesures, est comptabilisé selon la période d'approbation de la demande d'aide financière. Ces résultats mesurent donc les effets anticipés des projets approuvés par TEQ durant cette année. Aux fins du suivi des cibles du Plan directeur, les résultats des programmes et des mesures seront plutôt calculés selon une méthode qui prendra en compte la période de réalisation des projets approuvés.

⁵ Ce calcul est basé sur un cas type défini par Hydro-Québec, soit une maison unifamiliale, chauffée à l'électricité, avec une consommation annuelle moyenne de 22 000 kWh, sans piscine ni spa : <http://www.hydroquebec.com/residentiel/espace-clients/consommation/outils/utilisation-electricite.html>.

⁶ Définition tirée du site Web Connaissance des Énergies.

⁷ Les véhicules légers comprennent les voitures et les camions légers utilisés pour le transport des personnes (camionnettes, véhicules utilitaires sport, minifourgonnettes). Ce chiffre est obtenu à partir des données de Ressources naturelles Canada sur les distances parcourues, le taux moyen de consommation de carburant combiné (L/100 km) et le parc de véhicules au Québec.



Rénoclimat

Description

- > Programme de rénovation basé sur le principe d'amélioration de la performance énergétique d'une habitation avant et après travaux.
- > Permet aux propriétaires de maisons et de bâtiments multilogements d'obtenir des conseils personnalisés et de l'aide financière pour les travaux de rénovation écoénergétique effectués.

Exemples de travaux admissibles : amélioration de l'isolation et de l'étanchéité, remplacement de portes et de fenêtres, installation de systèmes mécaniques (thermopompe, ventilateur récupérateur de chaleur [VRC]).

Clientèle

Résidentielle

Financement

Quote-part

Résultats

L'année 2018-2019 confirme la popularité du programme, avec une hausse importante des demandes de participation et des évaluations, ainsi qu'un taux de satisfaction élevé chez les participants.

	2017-2018	2018-2019 ⁸	Augmentation 2017-2018 P/R à 2018-2019	Cumulatifs (2007-2019)
Participation				
Demande de rendez-vous et de participation	44 178	66 512	51 %	S. O.
Évaluation avant travaux	22 072	31 864	44 %	S. O.
Évaluation après travaux et ultérieures	15 652	18 442	18 %	S. O.
Nombre d'aides financières versées dans l'année	21 880	18 364	S. O.	125 196
Aide financière	30,8 M\$	29,6 M\$	S. O.	166,5 M\$
Aide financière moyenne par participant	1 408 \$	1 209 \$	S. O.	1 295 \$
Économies d'énergie	262 785 GJ/an	273 866 GJ/an	S. O.	2 122 829 GJ/an

8 Les données correspondent aux demandes acceptées et admissibles au versement de l'aide financière du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

Les économies
d'énergie
cumulatives



à la consommation
annuelle de
27 000 maisons!

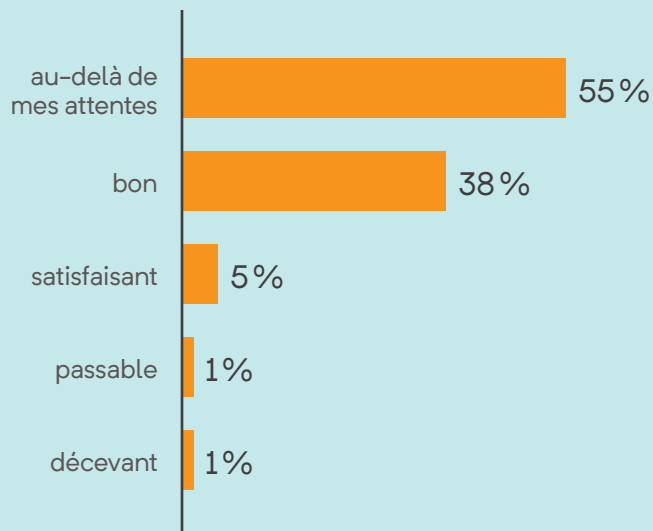
« J'hésitais à faire certains travaux et j'ai été bien aiguillée sur la pertinence et l'exécution de ceux-ci. Le technicien a aussi pointé des correctifs à apporter pour optimiser l'efficacité énergétique. Très satisfaite. »

« Très bon système pour trouver et améliorer les moyens de minimiser les frais d'utilisation de l'énergie. »

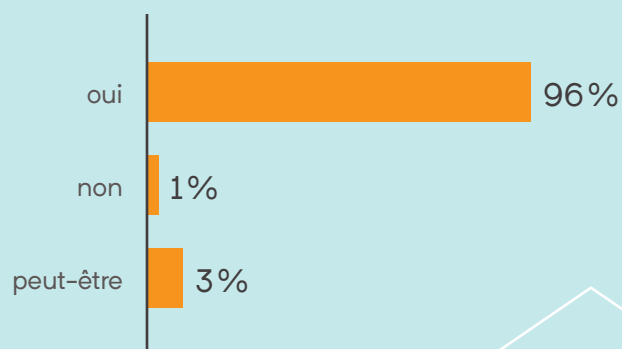
« Expérience très agréable, service impeccable. »

Participants Rénoclimat

Appréciation générale de l'évaluation énergétique⁹



Recommanderiez-vous le programme Rénoclimat à un proche ?⁹



⁹ Données de janvier à décembre 2018.



Chauffez vert

Description

- > Programme qui donne accès à une aide financière pour remplacer les systèmes de chauffage ou les chauffe-eau alimentés par un combustible fossile par des systèmes alimentés par une énergie renouvelable.
 - Exemples d'énergies renouvelables : hydroélectricité, biomasse forestière résiduelle, géothermie ou combinaison d'énergies renouvelables.
- > Offert aux propriétaires de maisons et de bâtiments multilogements depuis 2013 ainsi qu'aux commerces, aux institutions et aux industries depuis septembre 2018.

Clientèle

Résidentielle et affaires

Financement

Fonds vert

Résultats

Après avoir connu une diminution de la participation de 2016 à 2018, attribuable notamment à la baisse du coût du mazout, le programme enregistre cette année une hausse marquée.

	Volet résidentiel		Volet commercial, institutionnel et industriel
	2018-2019 ¹⁰	Cumulatifs (2013-2019)	2018-2019 ¹⁰
Participation	3 990	20 432	6
Aide financière	4,7 M\$	23,6 M\$	25 948 \$
Réduction de GES	29 749 t CO ₂ éq /an	151 998 t CO ₂ éq /an	44,3 t CO ₂ éq /an
Coût annuel par tonne de GES réduite	16 \$/t durée de vie de 10 ans		59 \$/t durée de vie de 10 ans

¹⁰ Les données correspondent aux demandes acceptées et admissibles au versement de l'aide financière du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

Les réductions
de GES
cumulatives



au retrait de 45 000
véhicules légers de la
route annuellement !

*L'entreprise Marché populaire
St-Jérôme SENC a marqué l'histoire
du programme en devenant la première
organisation à participer au
volet commercial, institutionnel et
industriel. Grâce à sa conversion à
l'électricité, elle évitera de consommer
2 000 litres de mazout chaque année!*





Éconologis

Description

- > Programme de sensibilisation en efficacité énergétique destiné aux ménages à revenu modeste.
- > Permet de profiter gratuitement de conseils personnalisés et de menus travaux d'efficacité énergétique.
 - Exemples de travaux : calfeutrage des fenêtres, installation de coupe-froid pour les portes, ajout d'aérateurs aux robinets, installation de thermostats électroniques.

Clientèle

Ménages à faible revenu

Financement

Quote-part

Résultats

Éconologis effectue un retour en force, avec près du double de participants par rapport à l'année précédente en ce qui a trait à la visite de sensibilisation. Les ménages se qualifiant pour la pose de thermostats électroniques sont au contraire en baisse. L'année a été marquée par la mise en œuvre d'un partenariat avec Hydro-Québec. Les ménages admissibles au programme Éconologis peuvent désormais, sans devoir ne faire aucune autre démarche, bénéficier du remplacement de leur réfrigérateur grâce à Hydro-Québec, s'ils satisfont aux conditions requises.

	2018-2019 ¹¹	Cumulatifs (2008-2019)
Participation	6 155 participants	89 287 participants
Aide financière ¹²	2,5 M\$	36,8 M\$
Économies d'énergie	7 322 GJ/an	145 435 GJ/an

¹¹ Les données représentent les visites effectuées du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

¹² Les participants ne reçoivent aucune aide financière directe. Le montant d'aide représente celui reçu par l'organisme mandataire pour effectuer la visite de sensibilisation et l'installation de produits et la somme versée à l'électricien pour la pose de thermostats.

Les économies
d'énergie
cumulatives



à la consommation
annuelle de
1 800 maisons!

« Très satisfait des conseils
et des articles laissés. »

« Excellent service, très
bon programme ! »

« Très bon service et vaut
la peine. »

« Conseiller sympathique
et très bons conseils. »

« Satisfait ! Trouve le
programme très bien. »

Participants Éconologis





Novoclimat

Description

- > Programme de construction d'habitations à haute performance énergétique, formation des entrepreneurs et accompagnement technique.
 - Inspection et homologation des habitations construites.
 - Accès à une aide financière pour l'acheteur, le constructeur ou le promoteur.
- > Novoclimat prépare l'industrie aux cycles de révision de la réglementation des bâtiments afin que les entrepreneurs soient bien outillés.

Clientèle

Résidentielle et affaires

Financement

Quote-part

Résultats

En 2018-2019, le nombre d'unités habitables incluses dans des bâtiments homologués Novoclimat a diminué de 47 % par rapport à 2017-2018. Si la baisse pour le volet maison n'est que de 18 %, celles pour le volet Petit bâtiment multilogement et le volet Grand bâtiment multilogement sont plus importantes, soit 61 % et 53 %, respectivement. TEQ compte profiter du 20^e anniversaire du programme pour en accentuer la promotion auprès des différentes clientèles et améliorer les données de participation. Elle entend aussi contacter tous les entrepreneurs en construction certifiés dans l'ancienne version de Novoclimat pour leur expliquer les avantages de la nouvelle version du programme, simplifiée et recentrée sur l'efficacité énergétique, et leur démontrer qu'une certification Novoclimat plus exigeante est plus avantageuse que jamais.

	2018-2019 ¹³	Cumulatifs (2008-2019)
Participation	1 139 unités habitables dans 273 bâtiments homologués	43 837 unités habitables dans 21 498 bâtiments homologués
Aide financière	2,3 M\$	101,3 M\$
Économies d'énergie	15 946 GJ/an	706 900 GJ/an

13 Les données représentent les homologations accordées du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

Les économies
d'énergie
cumulatives



à la consommation
annuelle de
9 000 maisons !

« Pour moi, c'est très important d'offrir à mes clients un produit de qualité, des produits qui se démarquent de la compétition : bien isolées, bien performantes, des maisons confortables. Ce sont des petits détails qui font une différence majeure sur le produit livré. En bout de ligne, c'est le client qui en bénéficie. »

Vincent Rochette,
Rochette construction,
entrepreneur certifié
Novoclimat Sélect





Roulez vert

Description

- > Programme encourageant l'acquisition de véhicules électriques et de bornes de recharge.
 - Aide financière pouvant atteindre 8 000 \$ pour l'achat ou la location à long terme d'un véhicule électrique neuf, et 600 \$ pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge à domicile.
 - Aide financière pouvant atteindre 5 000 \$ pour l'acquisition et l'installation de bornes de recharge en milieu de travail, destinées à l'usage des véhicules appartenant aux employés ou à l'employeur, jusqu'à un maximum de 25 000 \$ par année par participant.

Clientèle

Particuliers, entreprises, organismes et municipalités

Financement

Fonds vert

Grâce à ses démarches, TEQ a obtenu la confirmation en 2018-2019 de l'injection de 433,8 millions de dollars supplémentaires dans le programme d'ici à 2021, en provenance du Fonds vert.

Résultats

	Rabais pour véhicules et bornes à usage résidentiel		Rabais pour bornes en milieu de travail	
	2018-2019 ¹⁴	Cumulatifs (2011-2019)	2018-2019 ¹⁴	Cumulatifs (2014-2019)
Participation	26 877 demandes soumises - 8 268 bornes - 18 609 véhicules	76 002 demandes soumises - 18 282 bornes - 57 720 véhicules	383 demandes soumises - 811 bornes installées	1 503 demandes soumises - 3 055 bornes installées
Aide financière	124,5 M\$	291,8 M\$	2,2 M\$	8,8 M\$
Réductions de GES	39 948 t CO ₂ éq/an	95 567 t CO ₂ éq/an	S. O.	
Coût annuel par tonne de GES réduite	204 \$/t durée de vie de 15 ans		S. O.	

¹⁴ Les données correspondent aux demandes reçues du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

*« Nous sommes extrêmement contents
d'avoir reçu ce rabais. »*

*« Merci infiniment pour cet excellent
service de votre part ! »*

Entreprises participantes
au volet Bornes de recharge
en milieu de travail

*« L'aide financière nous a fait devancer
notre projet de voiture électrique.
Tous les jours, on est contents de
notre choix ! »*

Participant au volet
Rabais pour véhicule neuf





Projet pilote pour les véhicules électriques d'occasion

Description

- > Mesure encourageant l'acquisition de véhicules d'occasion entièrement électriques.
 - Aide financière pouvant atteindre 4 000 \$ pour l'achat ou la location à long terme.

Clientèle

Particuliers, entreprises, organismes et municipalités

Financement

Fonds vert

Résultats

Le projet pilote a permis de valider l'intérêt des consommateurs pour les véhicules électriques d'occasion. Le rabais est donc intégré comme nouveau volet du programme Roulez vert depuis avril 2019.

	2018-2019 ¹⁵	Cumulatifs (2017-2019)
Participation	1 019 demandes soumises	1 527 demandes soumises
Aide financière	4 M\$	6 M\$
Réductions de GES	2 765 t CO ₂ éq/an	3 985 t CO ₂ éq/an
Coût annuel par tonne de GES réduite	138 \$/t durée de vie de 11 ans	

¹⁵ Les données correspondent aux demandes reçues du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

« Je me réjouis de l'intérêt suscité par le projet pilote pour véhicules électriques d'occasion. En plus d'augmenter le nombre de véhicules électriques sur nos routes, il s'agit d'une occasion intéressante pour sensibiliser une nouvelle clientèle aux avantages des véhicules électriques et l'influencer sur le type de véhicule qu'elle achètera au cours des années à venir. »

Johanne Gélinas,
présidente-directrice générale,
Transition énergétique Québec





Biomasse forestière résiduelle

Description

- > Programme d'aide financière encourageant l'utilisation directe de la biomasse forestière résiduelle (combustion) pour les applications de production d'énergie thermique (chauffage ou procédé) afin de remplacer les combustibles fossiles.
- Induit une demande favorable au développement d'infrastructures et de réseaux de distribution de la biomasse forestière résiduelle au Québec.
- Favorise le développement économique régional et ouvre de nouveaux débouchés pour l'industrie forestière.

Clientèle

Entreprises, institutions et municipalités

Financement

Fonds vert

La demande envers ce programme est en constante progression. Grâce à ses démarches, TEQ a obtenu la confirmation en 2018-2019 de l'injection de 80 millions de dollars dans le programme d'ici à 2021, en provenance du Fonds vert et du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone du gouvernement fédéral (FEFEC). Cet argent permettra de financer plus de projets.

Résultats

	2018-2019	Cumulatifs (2013-2019)
Participation	67 nouveaux projets acceptés	171 projets acceptés
Aide financière	14,7 M\$ engagés pour les nouveaux projets acceptés	48,5 M\$
Réductions de GES	31 229 t CO ₂ éq/an prévues pour les nouveaux projets acceptés	75 971 t CO ₂ éq/an
Coût annuel par tonne de GES réduite	63,8 \$/t durée de vie de 10 ans	

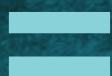
L'impact des projets sur la consommation d'énergie ou de produits pétroliers ou sur les émissions de GES, dans le cadre du présent programme, est comptabilisé selon la période d'approbation de la demande d'aide financière. Ces résultats mesurent donc les effets anticipés des projets approuvés par TEQ au cours de l'année. Aux fins du suivi des cibles du Plan directeur, les résultats de ce programme seront plutôt calculés selon une méthode qui prendra en compte la période de réalisation des projets approuvés.

«La biomasse forestière présente un avantage pour les régions : elle est disponible sur leur territoire. Le programme de Transition énergétique Québec donne un coup de pouce aux organisations pour choisir cette option et ainsi contribuer à l'économie de leur région, à l'amélioration de leur empreinte environnementale et au maintien des emplois.»

Renaud Savard,
Gestion Conseils PMI



Les réductions
des émissions de
GES cumulatives



au retrait de 22 000
véhicules légers de la
route annuellement!



ÉcoPerformance

Description

- > Programme d'aide financière pour des projets d'efficacité et de conversion énergétiques ou d'amélioration des procédés menés par des organisations consommant des combustibles fossiles.
- Inclut de la sensibilisation, de la formation et de l'accompagnement visant notamment les procédés.
- Finance également les projets de remise au point des systèmes mécaniques (Rcx) et de gestion de l'énergie.

Clientèle

Entreprises, institutions et municipalités

Financement

Quote-part et Fonds vert

Grâce à ses démarches, TEQ a obtenu la confirmation en 2018-2019 de l'injection de 265,8 millions de dollars supplémentaires dans le programme d'ici à 2023, en provenance du Fonds vert et du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone du gouvernement fédéral (FEFEC). Cet argent permettra de financer plus de projets et aussi de développer un volet réservé spécialement aux industries assujetties au SPEDE, dont les projets sont souvent hors-normes, à compter de 2019-2020.

Résultats

	2018-2019	Cumulatifs (2013-2019)
Participation	297 nouveaux projets acceptés	1 278 projets acceptés
Aide financière	65,8 M\$ engagés pour les nouveaux projets acceptés	354,9 M\$
Réductions de GES	165 570 t CO ₂ éq/an prévues pour les nouveaux projets acceptés	981 357 t CO ₂ éq/an
Coût annuel par tonne de GES réduite	36 \$/t durée de vie de 10 ans	

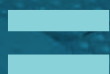
L'impact des projets sur la consommation d'énergie ou de produits pétroliers ou sur les émissions de GES, dans le cadre du présent programme, est comptabilisé selon la période d'approbation de la demande d'aide financière. Ces résultats mesurent donc les effets anticipés des projets approuvés par TEQ durant cette année. Aux fins du suivi des cibles du Plan directeur, les résultats de ce programme seront plutôt calculés selon une méthode qui prendra en compte la période de réalisation des projets approuvés.

«ÉcoPerformance offre un soutien financier essentiel qui fait qu'un projet se réalise dès le départ. C'est l'élément déclencheur qui permet d'ouvrir de nouvelles avenues en efficacité énergétique et d'élever les standards en matière de réduction des émissions de GES.»

Carl Binette,
Aéronergie



Les réductions
des émissions de
GES cumulatives



au retrait de 290 000
véhicules légers de la
route annuellement!



Technoclimat

Description

- > Programme d'aide financière encourageant le développement, au Québec, d'innovations technologiques en matière d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables, de bioénergies et de réduction des émissions de GES.
 - Démontrer le potentiel d'une innovation technologique.
 - Mettre à l'essai au Québec des technologies qui ne sont pas disponibles sur le marché québécois ou qui s'y trouvent, mais marginalement.
- > Permet une collaboration fédérale-provinciale étroite pour maximiser les sources de financement et simplifier les démarches : demande commune à Transition énergétique Québec et à Technologies du développement durable Canada pour soumettre un projet en innovation.
- > Encourage la création de nouvelles entreprises et le développement de technologies d'avenir.

Clientèle

Entreprises et organismes ayant un établissement au Québec (développeurs de technologies)

Financement

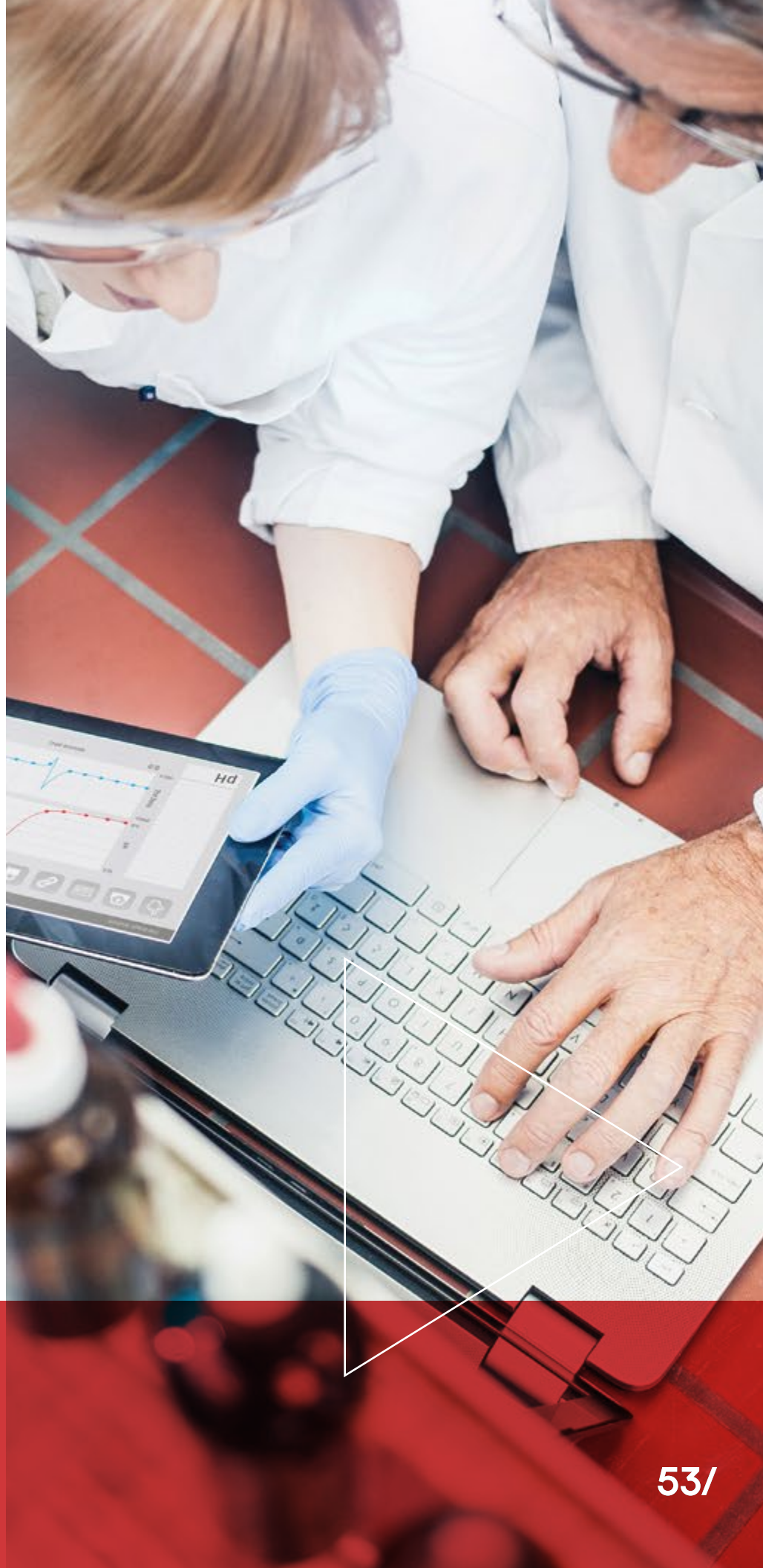
Quote-part, Fonds vert et MERN

Grâce à ses démarches, TEQ a obtenu la confirmation en 2018-2019 de l'injection de 60 millions de dollars dans le programme d'ici à 2021, en provenance du Fonds vert. Cet argent permettra de financer plus de projets et aussi de développer un volet réservé aux innovations en matière d'énergie et de réduction des émissions de GES s'adressant spécialement aux industries assujetties au SPEDE à compter de 2019-2020.

Résultats

	2018-2019	Cumulatifs (2013-2019)
Participation	12 nouveaux projets acceptés	48 projets acceptés
Aide financière	22,6 M\$ engagés pour les nouveaux projets acceptés	65,1 M\$
Aide financière moyenne par projet	1,4 M\$	

Le projet de démonstration réalisé par l'entreprise Technologies Kourant, accepté dans le programme Technoclimat cette année, vise à amener au stade précommercial une électrotechnologie de traitement des eaux usées. Le système permettra entre autres de réduire les concentrations en azote des eaux usées tout en minimisant les émissions de N_2O , un gaz à effet de serre plus puissant que le CO_2 .



Les travaux réalisés en partenariat

La transition énergétique est un projet de société qui nécessite des efforts conjugués et le travail collectif de toutes les parties prenantes au Plan directeur ainsi que d'autres partenaires pour assurer sa réussite. Voici des exemples de travaux que TEQ réalise en partenariat.

Association professionnelle des constructeurs d'habitations du Québec (APCHQ) pour renforcer nos actions

TEQ et l'APCHQ ont conclu des ententes de partenariat dans lesquelles elles conviennent notamment de s'impliquer et de collaborer à la réalisation et à la mise en œuvre d'actions concrètes s'inscrivant dans le contexte du Plan directeur, et plus particulièrement de faire évoluer les pratiques de l'industrie de la construction.

Communauté des Îles-de-la-Madeleine pour un virage vers la transition énergétique

TEQ s'est engagée avec la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine et Hydro-Québec afin de mettre sur pied un comité tripartite ayant pour principal objectif d'arrimer les efforts des différents acteurs afin de faire des Îles une véritable communauté modèle en matière de transition énergétique. Le comité est également un lieu d'échange privilégié pour discuter des enjeux et des possibilités de développement économique liés à la transition.

Mise en place d'un banc d'essai pour l'arrivée des véhicules électriques à pile à combustible

TEQ a octroyé une aide financière à Harnois Énergies pour soutenir la mise en place d'une première station de ravitaillement d'hydrogène dans la région de Québec. Cette étape a été le début du déploiement d'une flotte d'une cinquantaine de véhicules électriques à pile à combustible dans la capitale. Le projet vise à tester ce type de véhicules dans un contexte nordique, à développer la connaissance et l'expertise quant à l'usage de l'hydrogène comme carburant et à sensibiliser la population à ce type de technologie.

Centre d'innovation en logistique et chaîne d'approvisionnement durable (CILCAD) pour l'acquisition de connaissances et l'innovation

TEQ a renouvelé son entente avec l'Université Laval afin de poursuivre les activités du CILCAD. En partenariat avec l'industrie du transport routier des marchandises, le CILCAD poursuit la mise à l'essai de façons de faire novatrices et leur appropriation en entreprise avec pour objectif la réduction des émissions de GES. Les activités s'articulent autour de trois axes : effectuer la recherche, la liaison et le transfert de connaissances, réaliser des études exploratoires d'innovation logistique et réaliser des projets de démonstration d'innovation logistique.

Centre d'excellence en efficacité énergétique (C3E) en appui à l'innovation énergétique

Une entente de trois ans avec le C3E permettra d'appuyer des projets innovants dans le secteur de l'efficacité des transports à l'étape de la précommercialisation. Une dizaine d'entreprises pourront ainsi être soutenues par des débentures, dont le remboursement est basé sur des redevances proportionnelles aux ventes réalisées. Ce partenariat concorde avec l'objectif du Plan directeur de maximiser les retombées des investissements publics et privés en poursuivant et en adaptant le soutien gouvernemental à l'innovation énergétique.

Chaire de gestion du secteur de l'énergie de HEC Montréal pour l'acquisition de connaissances

La Chaire de gestion du secteur de l'énergie de HEC Montréal reçoit un soutien financier et un accompagnement de TEQ pour augmenter les connaissances sur les enjeux liés à l'énergie, dans une perspective de développement durable, d'optimisation et d'adéquation entre les sources d'énergie et les besoins de la société. Ce partenariat a notamment permis de soutenir la production de l'État de l'énergie au Québec 2019 et de tenir un séminaire sur la transition énergétique sous la forme d'un atelier sur la modélisation énergétique et environnementale qui a réuni plus de 50 spécialistes du domaine. Les travaux de la Chaire de gestion du secteur de l'énergie de HEC Montréal permettent de faire le point régulièrement sur l'évolution de la transition énergétique au Québec.

Équiterre pour la sensibilisation, la promotion et l'éducation

Équiterre collabore avec Transition énergétique Québec afin de coordonner une vaste campagne de promotion sur la voiture électrique en partenariat avec un ensemble d'acteurs du domaine de l'électrification des transports et de la mobilité durable : Corporation des concessionnaires d'automobiles du Québec (CCAQ), Corporation des concessionnaires d'automobiles de Montréal (CCAM), Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), Hydro-Québec, Association des véhicules électriques du Québec (AVEQ), Institut du véhicule innovant (IVI), CAA-Québec, Union des municipalités du Québec (UMQ). Les principaux objectifs : miser sur l'expérience de la voiture électrique, créer un guichet unique d'information destiné aux acquéreurs de véhicule électrique et mobiliser les organisations, les entreprises et les municipalités dans leurs efforts de promotion.

Association québécoise de la production de l'énergie renouvelable pour promouvoir la transition énergétique

TEQ collabore avec l'Association québécoise de la production de l'énergie renouvelable (AQPER) et la soutient dans la réalisation de colloques annuels, et plus particulièrement dans la tenue de son concours qui vise à promouvoir la transition énergétique chez les étudiants qui fréquentent l'université. C'est un excellent moyen pour valoriser les professions du secteur de l'énergie et intéresser la population aux innovations dans ce domaine.

Association québécoise pour la maîtrise de l'Énergie (AQME)

TEQ et l'AQME ont conclu une entente de partenariat dans laquelle elles conviennent de s'impliquer et de collaborer à la réalisation d'actions concrètes s'inscrivant dans le contexte du Plan directeur.

Malheureusement, l'AQME a cessé ses activités dès la première année de réalisation du partenariat. Des mesures sont en cours pour valoriser les travaux réalisés par l'Association, au bénéfice de la clientèle visée.

L'exemplarité de l'État : la transition énergétique du secteur institutionnel

À titre de coordonnatrice de l'exemplarité de l'État du Québec en matière de transition énergétique, TEQ engage les organisations de l'État à mettre en œuvre la transition énergétique et à atteindre deux cibles de réduction au terme du Plan directeur (année 2022-2023). Ces deux cibles, fixées par TEQ, consistent à réduire la consommation énergétique du secteur institutionnel de :

- > 10 % pour l'ensemble de ses parcs immobiliers, par rapport à 2012-2013;
- > 30 % pour l'ensemble de ses parcs de véhicules légers par rapport à 2012-2013.

Le suivi de la consommation est effectué par TEQ et, pour la première fois au Québec, les données de la consommation énergétique et des émissions de GES du secteur institutionnel¹⁶ ont été rendues accessibles au public avec la publication d'un [bilan global](#) sur le site Web de TEQ en février 2019, accompagné de données détaillées pouvant être téléchargées. Il s'agit du début d'un processus qui se répétera annuellement afin de suivre l'évolution de la consommation unitaire d'énergie et des émissions de GES, pour lesquelles des cibles institutionnelles existent.

Résultats

TEQ effectue le suivi de la consommation unitaire d'énergie (GJ/m²) et des émissions de GES (t CO₂eq) de l'ensemble des parcs immobiliers institutionnels. Elle effectue également le suivi de la consommation unitaire d'énergie (L/100 km) et des émissions de GES (t CO₂eq) des parcs de véhicules légers des ministères et des organismes gouvernementaux. Les résultats présentés découlent des interventions réalisées par le secteur institutionnel. Ils ne reflètent donc pas seulement la performance du Plan directeur, mais celle du secteur dans son ensemble.

Tableau 1
Résultats de la consommation unitaire d'énergie du secteur institutionnel

	Cible	Résultat (année du dernier résultat calculé)
Parcs immobiliers	-10 % en 2022-23 par rapport à 2012-13	-5,3 % (2015-16)
Parcs de véhicules légers	-30 % en 2022-23 par rapport à 2012-13	-2,3 % (2017-18)

Tableau 2
Résultats des émissions de GES du secteur institutionnel

	Cible	Résultat (année du dernier résultat calculé)
Parcs immobiliers	-15 % en 2020-21 par rapport à 2009-10	-12 % (2015-16)
Parcs de véhicules légers	-9 % en 2020-21 par rapport à 2009-10	-15,5 % (2017-18)

Interprétations des résultats

- > La plupart des cibles sont en bonne voie d'être atteintes.
- > Cible de réduction de la consommation unitaire d'énergie des parcs immobiliers : en 2015-2016, l'ensemble des acteurs institutionnels affiche une réduction de 5,3 % de leur consommation unitaire par rapport à 2012-2013. La moitié de la cible est ainsi atteinte, et ce, en moins de la moitié de la période de suivi (-10 % en 2022-2023 par rapport à 2012-2013).
- > Cible de réduction de la consommation unitaire d'énergie des parcs de véhicules légers : bien que l'année 2017-2018 affiche une faible réduction, il est prévu que les effets de la mesure visant à électrifier la flotte gouvernementale¹⁷ adoptée en 2015 se manifesteront davantage dans les prochaines années par une plus grande réduction de la consommation unitaire d'énergie.
- > La cible de réduction des émissions de GES du parc de véhicules légers a été dépassée en 2016-2017.

¹⁷ Du Plan d'action en électrification des transports 2015-2020, où l'on trouve l'objectif de doter la flotte gouvernementale de 1 000 véhicules d'ici à 2020, qui s'ajoute à l'obligation de remplacer les véhicules désuets par des véhicules électriques (politique d'acquisition gouvernementale pour les véhicules légers, adoptée par le Conseil des ministres en 2013).

Le volet national et international

Participer au rayonnement du Québec en matière de transition énergétique et s'inspirer des meilleures pratiques à l'échelle nationale et internationale fait partie des grands objectifs de la Société. Ci-dessous est présenté un résumé des missions et des autres activités à cet égard.

Canada

Mission à Calgary afin de participer à l'Alberta Energy Efficiency Summit 2018 ainsi qu'au Provincial Agency Leaders on Energy Efficiency Forum, en présence de vis-à-vis de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et de la Nouvelle-Écosse.

16 au 18 mai 2018

États-Unis

La transition énergétique implique des investissements considérables. Les missions suivantes avaient pour objectifs de s'inspirer des meilleures pratiques pour permettre au Québec d'accroître le financement de projets portant sur la transition énergétique.

Mission à New York dans le but de rencontrer le président de la New York Green Bank, Alfred Griffin, ainsi que des représentants de la New York State Energy Research and Development Authority (NYSERDA). Cette mission aura permis de comprendre le rôle de la New York Green Bank dans l'accélération des investissements en transition énergétique dans l'État de New York.

12 et 13 juillet 2018

Mission à New York pour participer au Sustainable Investment Forum North America: Financing the low carbon transition for a sustainable future.

25 et 26 septembre 2018

Accueil à Québec du vice-président exécutif et chef des investissements de la Connecticut Green Bank, M. Bert Hunter, dans le cadre de Québec Mines Énergie. TEQ a invité M. Hunter à prendre la parole à la séance sur le financement de la transition énergétique.

19 au 21 novembre 2018

Participation de TEQ au Hydrogen & Fuel Cell Summit, en Californie, visant à en apprendre davantage sur le contexte et l'état de la situation de l'hydrogène.

10 au 12 décembre 2018

Relations multilatérales

C'est sous le thème de la transition énergétique qu'a eu lieu la 9^e Conférence des chefs de gouvernement des régions partenaires en 2018 à Québec. Cette conférence regroupe sept gouvernements infranationaux, soit le Québec, la Bavière (Allemagne), le Cap-Occidental (Afrique du Sud), la Géorgie (États-Unis), la Haute-Autriche (Autriche), São Paulo (Brésil) et le Shandong (Chine). Québec étant reconnu comme un chef de file dans ces domaines, TEQ a été invitée à y présenter le portrait de la production d'énergie au Québec et à collaborer à définir les axes de collaboration future avec les partenaires de cet important réseau.

17 et 18 mai 2018

France

Mission à Paris et à Lyon pour échanger avec des représentants de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie de France (ADEME), la Fédération française du bâtiment, le ministère de la Transition écologique et solidaire, la Ville de Paris, la région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Agence régionale Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement, la Compagnie nationale du Rhône, Total, Michelin et visite d'un territoire à énergie positive (TEPOS). Dans le cadre de cette mission, la présidente-directrice générale a été invitée à présenter l'expertise et les atouts du Québec lors d'une conférence aux Entretiens Jacques-Cartier. Cette mission aura aussi permis d'en apprendre sur les structures de gouvernance, de s'enquérir sur les différents modes et outils de financement de la transition énergétique et d'explorer le potentiel de partenariat.

6 au 14 novembre 2018

Allemagne

TEQ a entamé des échanges avec le consulat général d'Allemagne dans le but de développer la relation avec ce territoire offrant d'intéressantes possibilités de collaboration dans le domaine de la transition énergétique.

Des rencontres de travail ont notamment eu lieu avec la consule générale de la République fédérale d'Allemagne (9 février 2018) ainsi qu'avec des représentants du ministère de l'Économie, du Travail et du Transport du land de la Saxe (10 septembre 2018).

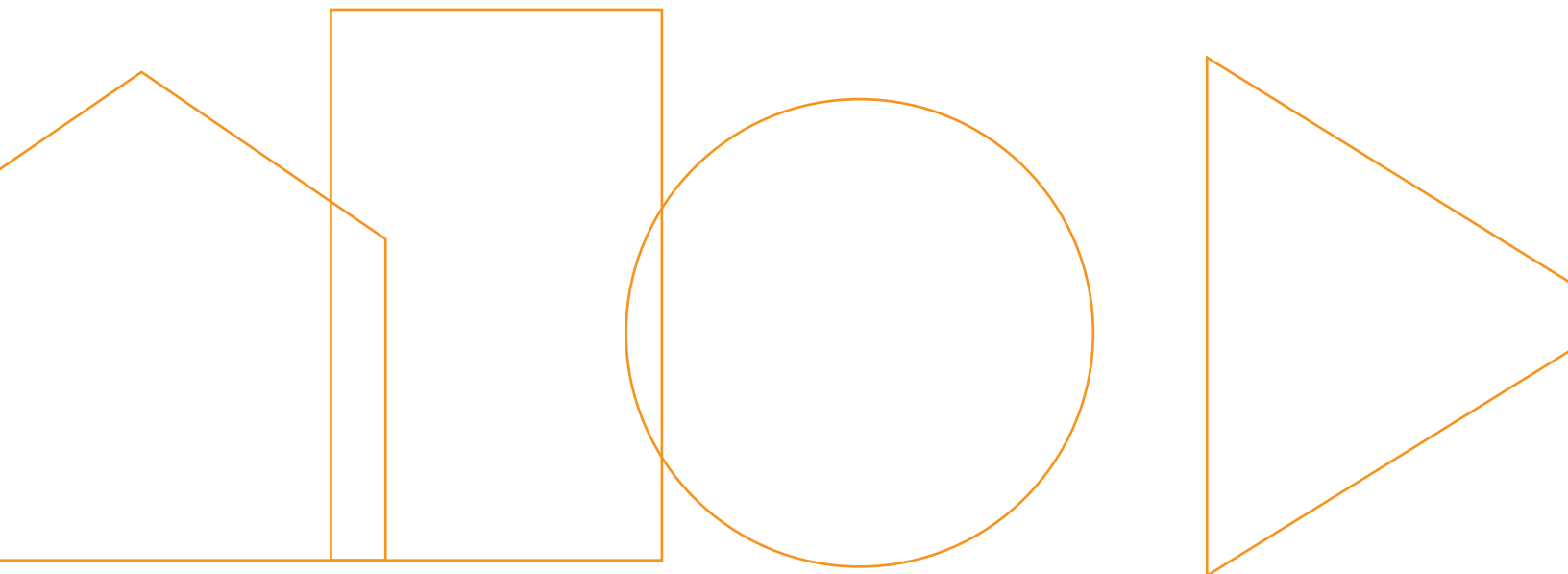
Toujours dans le but de faire rayonner l'expertise du Québec et de s'inspirer des meilleures pratiques, TEQ a participé à l'atelier Énergie intelligente Québec-Allemagne organisé par le consulat général d'Allemagne à Montréal, la Chambre canadienne allemande de l'industrie et du commerce, le ministère de l'Économie et de l'Innovation et Montréal International. Cette participation a d'ailleurs permis à TEQ de présenter une séance portant sur l'hydrogène « *The Hydrogen Option in a Sustainable Energy System* ».

23 janvier 2019

La promotion, la sensibilisation et le rayonnement

La vision du gouvernement est de faire de la transition énergétique un incontournable, un réflexe, une habitude, une manière de penser sa consommation, et ce, tant chez les citoyens que dans les entreprises.

Pour adhérer à cette vision, la population doit en comprendre les enjeux et connaître les solutions. Souhaitant ainsi assumer un leadership inspirant dans l'atteinte des cibles de la transition énergétique, TEQ a participé à une soixantaine d'événements. En plus de la présidente-directrice générale, différents experts de TEQ ont agi à titre de conférenciers, de panélistes, d'intervenants lors d'activités publiques. En acceptant l'invitation des organismes et des entreprises à participer à leurs activités, TEQ se donnait comme objectifs de faire connaître l'expertise derrière la transition énergétique, d'éduquer et de sensibiliser les différentes clientèles aux avantages de passer aux énergies renouvelables et à l'importance d'éliminer la surconsommation et le gaspillage d'énergie. Ici comme ailleurs sur la scène internationale, TEQ s'est assurée de faire connaître le rôle de la société d'État, l'expertise et les actions du Québec en transition énergétique, lui permettant ainsi de démontrer son engagement en matière de lutte contre les changements climatiques.





Résultats de la mise en œuvre du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018-2023

Une approche globale et structurée pour assurer le suivi de la mise en œuvre

Rappel de la Loi sur Transition énergétique Québec

En vertu de l'article 53 de la Loi sur Transition énergétique Québec (T-11.02), TEQ doit présenter au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles un rapport de ses activités qui contient entre autres :

- > un suivi du Plan directeur, notamment quant à l'état d'avancement de ce plan, à l'atteinte des cibles déterminées par le gouvernement, au nombre de programmes et de mesures mis en œuvre ainsi qu'aux budgets utilisés;
- > les résultats annuels de TEQ selon les indicateurs de performance déterminés conformément à l'article 17¹⁸;
- > un suivi des demandes d'évaluation de mesures additionnelles faites par la Régie de l'énergie conformément à l'article 85.43 de la Loi sur la Régie de l'énergie.

Approche de suivi

Le Plan directeur 2018-2023 a été élaboré par thématiques associées à la transition énergétique. Chaque thématique comporte des objectifs et des mesures à mettre en œuvre pour atteindre la vision 2030 exprimée dans le Plan directeur. Une feuille de route a également été définie pour chaque thématique et décrit l'application progressive des mesures phares et des grands jalons à atteindre. Bien que l'accent soit mis sur le premier plan directeur, chaque feuille de route contient également des jalons pour les deuxième et troisième plans directeurs.

Afin de suivre la mise en œuvre du Plan directeur, TEQ s'est dotée d'une approche de suivi utilisant ces mêmes feuilles de route. Ainsi, pour chacune d'elles, un plan d'action a été élaboré, permettant d'assurer la mise en œuvre des mesures telles qu'elles ont été planifiées. Ces plans d'action indiquent entre autres, par mesure, les actions à entreprendre, l'échéancier, la progression des travaux et le budget disponible. La progression de la mise en œuvre des mesures pour chaque thématique est présentée sur le site Web de TEQ à l'adresse suivante : plandirecteur.teq.gouv.qc.ca.

Afin de mesurer les résultats annuels du Plan directeur 2018-2023, TEQ a déjà défini des indicateurs de performance relatifs à :

- > l'amélioration de l'efficacité énergétique;
- > la diminution de la consommation des produits pétroliers;
- > la réduction des émissions de GES.

TEQ travaille actuellement à élaborer d'autres indicateurs pour évaluer plus complètement la performance du Plan directeur et l'évolution de la transition énergétique de la société québécoise. Ces indicateurs seront présentés dans le prochain rapport annuel de gestion.

Vision 2030 : Dans la poursuite de sa transition énergétique, grâce à son génie et à des comportements responsables, le Québec aura franchi en 2030 le cap où son énergie renouvelable répondra à la grande majorité de ses besoins et sera en mesure de fournir des solutions aux régions du monde en quête d'énergies vertes. Ce faisant, il répondra aux objectifs de décarbonisation de son économie.

Démarche d'harmonisation des résultats

Outre TEQ, 11 autres ministères et organismes (MO)¹⁹ du gouvernement du Québec ainsi que trois distributeurs d'énergie (Énergir, Gazifère et Hydro-Québec Distribution) sont porteurs de plus d'une centaine de mesures du Plan directeur. Le calcul des résultats en matière d'efficacité énergétique, de diminution de la consommation de produits pétroliers et de réduction des émissions de GES comporte des enjeux d'harmonisation. Ces enjeux portent entre autres sur la méthode de calcul et sur la convention d'année financière utilisée par chacun pour comptabiliser ces résultats.

En tant que coordonnatrice du Plan directeur 2018-2023, TEQ est responsable de développer un processus de reddition de comptes harmonisé, notamment quant à la quantification des impacts énergétiques des mesures déployées, au suivi des cibles et à la reddition de comptes des autres processus gouvernementaux similaires. TEQ a entrepris cette démarche d'harmonisation des résultats, mais celle-ci n'est pas terminée.

Ainsi, pour l'exercice 2018-2019, les valeurs calculées d'économies d'énergie, de diminution de la consommation de produits pétroliers et de réduction des émissions de GES sont tirées uniquement des mesures sous la responsabilité de TEQ²⁰. La société d'État veillera à intégrer les données des autres MO et des distributeurs lorsque celles-ci seront harmonisées.

État d'avancement de la mise en œuvre des mesures du Plan directeur et dépenses

Au 31 mars 2019, 45 mesures sous la responsabilité de TEQ étaient réalisées ou en cours de réalisation. Ce résultat représente un taux de mise en œuvre supérieur à 100 % par rapport aux 44 mesures qui avaient été planifiées (figure 1). Pour les 5 années de la durée du Plan directeur, TEQ est responsable de 131 mesures. La mise en œuvre de 45 mesures représente donc un taux d'avancement de 34 % de l'ensemble des mesures de TEQ.

Au 31 mars 2019, c'est au total 118 mesures du Plan directeur qui étaient réalisées ou en cours de réalisation. Ce résultat représente un taux de mise en œuvre de 99 % par rapport aux 119 mesures qui avaient été planifiées (figure 1). Le Plan directeur comporte en tout 225 mesures. La mise en œuvre de 118 mesures représente donc un taux d'avancement de 52 %.

Figure 1
Taux de mise en œuvre des mesures du Plan directeur pour l'année 2018-2019

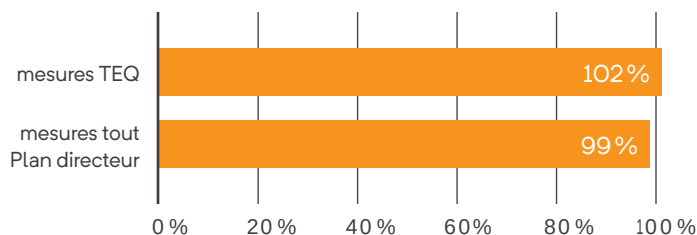
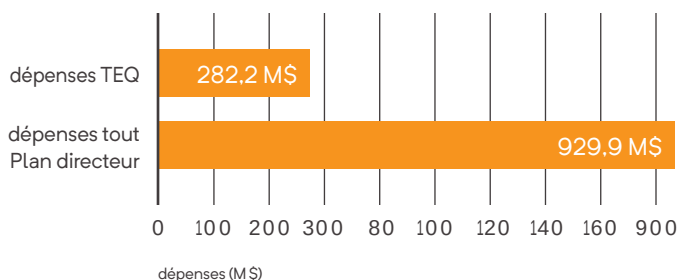


Figure 2
Dépenses (M\$) 2018-2019 pour la mise en œuvre des mesures du Plan directeur



Au cours de l'année financière 2018-2019, les dépenses liées à la mise en œuvre par TEQ des mesures du Plan directeur se sont élevées à 282,2 M\$. Les dépenses pour l'ensemble du Plan directeur s'élèvent quant à elles à 929,9 M\$.²¹

¹⁹ MAMH, MTQ, MELCC, MERN, MEI, MAPAQ, MFFP, MFQ, CGER, RBQ, SPN.

²⁰ Voir annexe VI du [Plan directeur](#), pages 213 à 229.

²¹ L'information relative à l'état d'avancement des cibles ainsi qu'aux budgets utilisés pour l'ensemble du Plan directeur est non vérifiée, elle correspond à la compilation des données telles qu'elles nous ont été transmises par les ministères et organismes (MO) et les distributeurs.

Indicateurs de performance du Plan directeur

Le gouvernement a demandé, par décret, à ce que le Plan directeur atteigne au terme de la période 2018–2023 les deux cibles suivantes :

- > améliorer d'au moins 1 % par année l'efficacité énergétique moyenne de la société québécoise;
- > abaisser d'au moins 5 % la consommation totale de produits pétroliers par rapport à 2013.

Également, la loi constitutive de TEQ précise que le Plan directeur doit comprendre une estimation des retombées des programmes et des mesures relatives aux émissions de gaz à effet de serre (article 10, paragraphe 4^o). À cet égard, en 2015, le Québec s'est fixé une cible de réduction de ses émissions de GES de 37,5 % en 2030 par rapport aux émissions de 1990.

Ainsi, TEQ s'est dotée de trois indicateurs de performance sur la base des cibles gouvernementales citées plus haut :

- > économies d'énergie issues des mesures du Plan directeur;
- > réduction de la consommation de produits pétroliers issue des mesures du Plan directeur;
- > réduction des émissions de gaz à effet de serre issue des mesures du Plan directeur.

Les indicateurs mesurent les résultats issus de la mise en œuvre des différents programmes et mesures du Plan directeur par rapport aux prévisions indiquées à l'annexe VI du Plan directeur. Ils permettent de rendre compte de la performance du Plan directeur à cet effet.

Mises en garde

- > Les résultats présentés prennent en compte uniquement l'effet des mesures du Plan directeur sous la responsabilité de TEQ en 2018–2019.
- > Dans les prochains rapports de gestion, la présentation des indicateurs inclura des résultats issus des MO et des distributeurs d'énergie à la suite du processus d'harmonisation des données.
- > Il n'a pas été possible d'effectuer le suivi des trois cibles gouvernementales pour l'année 2018–2019, puisqu'au moment d'écrire ces lignes, les données de Statistique Canada sur la consommation d'énergie de 2018 n'étaient pas encore disponibles.

Résultats

Tableau 3

Résultats des indicateurs de performance du Plan directeur issus des activités de TEQ

	Résultats annuels 2018-2019	Résultats annuels attendus	Progression
Économies d'énergie	3,1 PJ	4,8 PJ	65%
Réductions de produits pétroliers	53 M de litres	94 M de litres	56%
Réductions des émissions de GES	0,27 M t CO ₂ éq/an	0,68 M t CO ₂ éq/an	40%

Interprétations des résultats

La réalisation des mesures sous la responsabilité de TEQ au courant de l'année 2018-2019 a permis de :

- > réaliser des économies d'énergie de 3,1 PJ, ce qui représente la consommation annuelle de 39 000 maisons unifamiliales;
- > réduire la consommation de produits pétroliers de 53 millions de litres, soit l'équivalent de retirer 43 000 véhicules légers de la route annuellement;
- > réduire les émissions de GES de 0,27 Mt CO₂éq, soit l'équivalent de retirer 79 000 véhicules légers de la route annuellement.
- > Les résultats présentés dans le tableau ci-dessus incluent les nouveaux projets approuvés par TEQ au cours de l'année. Ainsi, l'impact de ces projets sur la consommation d'énergie ou de produits pétroliers ou sur les émissions de GES, dans le cadre des programmes et des mesures, est comptabilisé selon la période d'approbation de la demande d'aide financière. Ces résultats mesurent donc les effets anticipés des projets approuvés par TEQ durant cette année.²²

22 Pour les fins du suivi des cibles du Plan directeur, les résultats des programmes et des mesures seront plutôt calculés selon une méthode qui prendra en compte la période de réalisation des projets approuvés.

Gouvernance de la Société

Rapport du conseil d'administration

Composition

Le conseil d'administration est composé de 13 membres, puis de 12 membres à compter d'août 2018, dont le président du conseil et la présidente-directrice générale. Il est de la prérogative du gouvernement de nommer tous les membres du conseil, y compris le membre du personnel du gouvernement, cela par décret gouvernemental. Leur mandat a débuté le 1^{er} avril 2017. À l'exception du président du conseil et de la présidente-directrice générale, nommés pour un mandat de cinq ans, les administrateurs sont désignés pour un mandat d'au plus quatre ans. Les membres du conseil d'administration, autre que la présidente-directrice générale qui exerce ses fonctions à temps plein, ne sont pas rémunérés. Plus des deux tiers des membres ont le statut de membre indépendant. Le conseil bénéficie des connaissances variées de ses membres dans les secteurs suivants : affaires ou administration gouvernementales, communications et relations publiques, comptabilité, finance et gestion de placement, développement des affaires, développement durable, responsabilité sociale et acceptabilité sociale, gouvernance et éthique, affaires juridiques, technologies numériques, multimédia et réseaux sociaux, optimisation des ressources, systèmes de contrôle, vérification et gestion des risques, planification stratégique, recherche et développement, ressources humaines, énergie, technologies de l'information, vente et marketing ainsi que service à la clientèle. Les mandats de plusieurs membres arrivaient à échéance en cours d'année. La grille liant les compétences des administrateurs au profil de compétences recherché est disponible sur le site Internet de la Société dans la section « Conseil d'administration ». Par ailleurs, tel que cela a été indiqué dans les meilleures pratiques de saine gouvernance, le conseil bénéficie d'un budget annuel discrétionnaire pour faire appel à des consultants externes, s'il le juge nécessaire. En terminant, le conseil désire remercier chaleureusement la contribution des membres sortants, soit M^{mes} Andrée-Lise Méthot et Julie Cusson et M. Stephan Morency, pour leur apport tant au conseil qu'aux différents comités auxquels ils ont participé.

Mandat et travaux en cours d'année

Le conseil administre les affaires de la Société conformément à la Loi sur Transition énergétique Québec, à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et aux multiples autres lois applicables.

Le conseil d'administration, notamment :

- 1 Approuve les règles de gouvernance de la Société et s'assure de leur application;
- 2 Forme les comités statutaires et tout autre comité du conseil nécessaire afin de faciliter son bon fonctionnement et procède à la nomination des membres de ces divers comités;
- 3 Considérant l'échéance de mandats de plusieurs de ses membres en cours ou fin d'année, le conseil a constitué un comité *ad hoc* de recrutement et mandaté celui-ci pour planifier les travaux d'analyse et soumettre les recommandations au conseil quant à cette situation; le conseil a subséquemment transmis ses recommandations aux instances décisionnelles;
- 4 Approuve différents documents stratégiques, dont le Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec, le budget annuel d'exploitation, les états financiers, le plan d'exploitation et le rapport annuel d'activité;
- 5 Adopte les codes d'éthique applicables aux membres du conseil, aux dirigeants et aux employés et veille à leur conformité;
- 6 Approuve le profil de compétence et d'expérience requis pour la nomination des membres du conseil, le profil de compétence et d'expérience pour la nomination du président-directeur général, les critères d'évaluation des membres du conseil et ceux applicables au président-directeur général;
- 7 S'assure de l'évaluation du fonctionnement du conseil et de son fonctionnement selon les meilleures pratiques;
- 8 S'assure de la mise en œuvre d'un programme d'accueil et de la formation des membres du conseil;
- 9 Établit les différentes politiques de la Société, notamment la politique d'encadrement de la gestion des risques associés à la conduite des affaires de Transition énergétique Québec, la politique de divulgation financière et diverses politiques de ressources humaines;
- 10 Évalue l'intégrité des contrôles internes, des contrôles de la divulgation financière et des systèmes d'information;
- 11 Détermine les délégations d'autorité;
- 12 Approuve les programmes administrés par la Société et leurs modifications, lorsque requises, la programmation annuelle des ressources informationnelles, différents contrats et ententes relevant de sa compétence;
- 13 Suit attentivement l'évolution du plan d'effectif et des besoins en ressources nécessaires à la mise en œuvre du mandat de la Société;
- 14 S'assure que le comité de vérification exerce adéquatement ses fonctions.

Il est à noter que le gouvernement a édicté à l'article 58 de la loi constitutive de la Société que Transition énergétique Québec n'a pas à établir le plan stratégique prévu dans la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État. La Société s'est dotée du plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétique et d'un plan d'exploitation.

Au cours de l'année 2018-2019, le conseil d'administration a tenu 10 séances (6 régulières et 4 extraordinaires) et ses comités ont tenu 9 séances. Le conseil convient annuellement d'un calendrier de réunions.

Rapport des comités du conseil d'administration

Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique a pour fonction de s'assurer que la Société adopte et respecte les meilleures pratiques en matière de gouvernance et d'éthique. Pour ce faire, en cette deuxième année d'activité de la Société, le comité a mandaté une firme spécialisée pour évaluer la mise en place de la gouvernance de celle-ci et évaluer le fonctionnement du conseil. Le comité s'est penché sur les recommandations, les a proposées au conseil et s'est assuré du suivi de ces dernières. Il a notamment recommandé la révision du profil de compétence et d'expérience requis pour la nomination des administrateurs, des mandats des comités et la diffusion de certaines informations sur le site Web de TEQ.

Le comité s'est aussi assuré du respect des dispositions du code d'éthique et de déontologie par les membres du conseil d'administration. Il a de plus recommandé au conseil d'administration l'approbation du code d'éthique et de déontologie des employés.

À la suite de chaque réunion, la présidente a fait rapport au conseil de ses activités. Le comité est composé de quatre membres indépendants : M^{mes} Pauline D'Amboise, présidente, Julie Cusson et Eva Lotta Schmidt, et M. Frédéric Barriault. La secrétaire du conseil assiste aux réunions à titre d'invitée.

Comité de vérification

Le comité de vérification a notamment pour fonctions d'examiner des documents budgétaires et financiers et d'en recommander l'approbation au conseil, de s'assurer de la mise en place de contrôles internes et de gestion des risques.

Il a recommandé au conseil d'approuver les prévisions budgétaires pour la période concernée, a analysé l'évolution des budgets trimestriellement, a suivi l'évolution des travaux de vérification des états financiers par le Vérificateur général, a analysé avec la direction la programmation annuelle en ressources informationnelles et les travaux d'analyse de contrôles internes. Le comité a suivi les travaux d'identification et de qualification des risques de la Société et du plan de mise en œuvre de travaux requis, lesquels sont intégrés dans le plan d'exploitation de la Société. Le comité suivra l'évolution de ces travaux.

À la suite de chaque réunion, la présidente fait rapport au conseil des activités du comité. Le comité est composé de trois membres indépendants : M^{mes} Claudia Goulet, présidente, Mia Homsy et Andrée-Lise Méthot (jusqu'en août 2018) et M. Stephan Morency. La secrétaire du conseil assiste aux réunions à titre d'invitée.

Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines a notamment pour fonction de s'assurer de la mise en place de politiques concernant les ressources humaines. À cet effet, il a analysé et recommandé au conseil l'adoption de la politique de prévention et de gestion des situations d'incivilité, de conflits et de harcèlement psychologique ainsi que la politique en matière d'alcool et de drogues en milieu de travail. Il s'est aussi assuré de l'élaboration du profil de compétence et d'expérience pour la nomination du président-directeur général et en a fait la recommandation au conseil pour adoption. Il a recommandé au conseil les critères d'évaluation du président-directeur général. Il a effectué tout suivi pertinent eu égard aux besoins de ressources pour l'atteinte des mandats de la Société.

À la suite de chaque réunion, la présidente fait rapport au conseil des activités du comité. Le comité est composé de quatre membres indépendants : M^{mes} Pauline D'Amboise, présidente, Julie Cusson, Eva Lotta Schmidt et M. Frédéric Barriault. La secrétaire du conseil assiste aux réunions à titre d'invitée.

Comité *ad hoc* de recrutement

Conscient de l'échéance des mandats de six de ses membres du conseil d'administration au 31 mars 2019, le conseil d'administration a mis en place un comité *ad hoc* de recrutement qu'il a mandaté afin de : a) définir les zones de renforcement de compétences du conseil relatives au profil de compétence et d'expérience des membres; b) répertorier des candidatures potentielles répondant aux besoins précis du conseil; c) soumettre au conseil toutes recommandations jugées pertinentes eu égard à ce mandat.

À la suite des travaux du comité, la présidente a fait rapport au conseil. Le comité est composé de trois membres, M^{mes} Pauline D'Amboise, présidente, Johanne Gélinas et M. José P. Dorais. La secrétaire du conseil assiste aux réunions à titre d'invitée.

Autres renseignements statutaires

Curriculum vitae des membres du conseil d'administration

M^e José P. Dorais

Président du conseil d'administration

Date de nomination au conseil : 1^{er} avril 2017

Date de fin du mandat : 31 mars 2022

Membre du comité *ad hoc* de recrutement

Lieu de résidence : Montréal

Groupe d'âge : 51 ans et plus

Statut : membre indépendant

Membre du Barreau du Québec depuis 1974, M^e José P. Dorais fait partie du bureau montréalais du cabinet Dunton Rainville, avocats et notaires, dans lequel il exerce en droit des affaires, en droit du développement durable et en droit administratif. Au cours de sa carrière, il a également été membre de plusieurs conseils d'administration. Il siège aujourd'hui aux conseils de Gestion PFT inc., Kruger Packaging Holding GP inc. et Aéroports de Montréal.

Johanne Gélinas

Présidente-directrice générale et membre

Date de nomination au conseil : 1^{er} avril 2017

Date de fin du mandat : 31 mars 2022

Membre du comité *ad hoc* de recrutement

Lieu de résidence : Montréal

Groupe d'âge : 51 ans et plus

Statut : membre non indépendante

M^{me} Johanne Gélinas a occupé les postes de commissaire permanente au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et de commissaire fédérale à l'environnement et au développement durable au Bureau du vérificateur général du Canada. Avant sa nomination à titre de présidente-directrice générale de Transition énergétique Québec, M^{me} Gélinas était associée au sein des services-conseils Stratégie et performance et responsable de la pratique Développement durable et gestion des gaz à effet de serre dans la firme Raymond Chabot Grant Thornton. M^{me} Gélinas est membre du conseil d'administration d'Espace libre.

Luce Asselin

Date de nomination au conseil : 1^{er} avril 2017

Date de fin du mandat : 31 mars 2019

Lieu de résidence : Québec

Groupe d'âge : 51 ans et plus

Statut : membre non indépendante

Titulaire d'un baccalauréat en science politique, d'un certificat en enseignement et d'une licence en droit, M^{me} Asselin a notamment travaillé au ministère de l'Éducation de l'Ontario, à l'Assemblée nationale du Québec et au cabinet de la vice-première ministre et ministre de l'Énergie et des Ressources, de 1988 à 2005. De 2005 à 2008, elle a occupé le poste de conseillère, puis de chef des mandats spéciaux à Hydro-Québec. En 2008, elle devient membre du conseil d'administration et présidente-directrice générale de l'Agence de l'efficacité énergétique, poste qu'elle occupera jusqu'en 2011. Nommée sous-ministre associée à l'Énergie en 2014, M^{me} Asselin est également membre et vice-présidente du conseil d'administration de la Société de développement de la Baie-James.

Frédéric Barriault

Date de nomination au conseil : 1^{er} avril 2017
Date de fin du mandat : 31 mars 2019
Membre du comité de gouvernance et d'éthique
Membre du comité des ressources humaines
Membre du comité de vérification depuis avril 2019
Lieu de résidence : Montréal
Groupe d'âge : 18 – 35 ans
Statut : membre indépendant

Titulaire d'une maîtrise en droit, option fiscalité, M. Frédéric Barriault est membre du Barreau du Québec depuis 2011. Il pratique dans les domaines de la fiscalité des entreprises et des particuliers. Dans le cadre de sa pratique, il assiste régulièrement des sociétés dans leur processus de réorganisation ainsi que des fonds d'investissement et des institutions financières en matière d'émissions publiques de titres. Il pratique au sein de la firme Fasken Martineau DuMoulin. Depuis 2013, il est membre du conseil d'administration des Rencontres internationales du documentaire de Montréal.

Richard Carlson

Date de nomination au conseil : 1^{er} avril 2017
Date de fin du mandat : 31 mars 2019
Lieu de résidence : Toronto
Groupe d'âge : 36 – 50 ans
Statut : membre indépendant

M. Richard Carlson est titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Victoria et d'une maîtrise de la School of Oriental and African Studies (SOAS) de l'Université de Londres. Il a donné des conférences et écrit sur divers enjeux environnementaux, notamment sur la planification et la réglementation de l'électricité et du gaz naturel en Ontario ainsi que sur l'exploitation des hydrocarbures au Canada. Auteur de nombreuses publications sur les politiques énergétiques en Europe, en Turquie et en Asie centrale, il est coéditeur d'un livre sur l'évolution de la situation sociale et politique de l'Asie centrale après son indépendance. M. Carlson est directeur, Politique énergétique et Energy Exchange, de Pollution Probe, l'une des plus anciennes organisations non gouvernementales (ONG) environnementales au Canada.

Julie Cusson

Date de nomination au conseil : 1^{er} avril 2017
Date de fin du mandat : 31 mars 2019
Date d'effet de fin de mandat : 31 mars 2019
Membre du comité de gouvernance et d'éthique
Membre du comité des ressources humaines
Lieu de résidence : Montréal
Groupe d'âge : 36 – 50 ans
Statut : membre indépendante

Titulaire d'un baccalauréat en économie de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en économie de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), M^{me} Julie Cusson a cumulé, à ce jour, 18 années d'expérience en affaires publiques, relations gouvernementales et communications, essentiellement dans les domaines de l'énergie et des ressources naturelles. M^{me} Cusson est directrice des affaires publiques et des communications chez Boralex depuis mars 2016. Elle siège comme administratrice aux conseils d'administration de l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER) de même qu'aux Violons du Roy. M^{me} Cusson est également vice-présidente du conseil consultatif de la Chaire de gestion du secteur de l'énergie de HEC Montréal.

Pauline D'Amboise

Date de nomination au conseil : 1^{er} avril 2017
Date de fin du mandat : 31 mars 2021
Présidente du comité de gouvernance et d'éthique
Présidente du comité des ressources humaines
Membre du comité *ad hoc* de recrutement
Lieu de résidence : Lévis
Groupe d'âge : 51 ans et plus
Statut : membre indépendante

M^{me} Pauline D'Amboise détient une maîtrise en éthique organisationnelle de l'Université de Sherbrooke et le titre d'administratrice de sociétés certifiée (ASC). En tant que secrétaire générale et vice-présidente Gouvernance et Développement durable du Mouvement Desjardins, elle conseille le conseil d'administration, le conseil d'éthique et de déontologie ainsi que la direction dans l'exercice de leurs fonctions. En plus de ceux de la gouvernance et de l'éthique organisationnelle, M^{me} D'Amboise pilote les dossiers liés à la transition vers une économie verte et à l'intégration des facteurs Environnement, Société et Gouvernance (ESG) dans le modèle d'affaires de Desjardins. Elle agit à titre de mentor dans différentes organisations vouées à l'éducation et au leadership au féminin et préside le conseil de l'Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société et siège aux conseils d'administration de la Fondation David Suzuki, de Coop Carbone et de SWITCH, l'Alliance pour une économie verte.

Claudia Goulet

Date de nomination au conseil : 1^{er} avril 2017

Date de fin du mandat : 31 mars 2021

Présidente du comité de vérification

Lieu de résidence : Trois-Rivières

Groupe d'âge : 36 – 50 ans

Statut : membre indépendante

M^{me} Claudia Goulet a obtenu un baccalauréat en comptabilité de l'Université du Québec à Trois-Rivières en 1994 et une maîtrise en fiscalité de l'Université de Montréal en 2001. Elle est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et administratrice de sociétés certifiée (ASC). De 1995 à 2006, M^{me} Goulet a travaillé en comptabilité pour différentes entreprises, puis comme fiscaliste au sein d'un cabinet comptable durant six ans avant de prendre la direction de l'entreprise familiale. Elle est directrice de la performance et du développement des affaires et actionnaire de Combustion Expert Énergie inc., une entreprise manufacturière spécialisée dans le domaine de la combustion et de l'énergie. Elle est membre du conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec.

Mia Homsy

Date de nomination au conseil : 1^{er} avril 2017

Date de fin du mandat : 31 mars 2021

Membre du comité de vérification

Lieu de résidence : Montréal

Groupe d'âge : 36 – 50 ans

Statut : membre indépendante

Titulaire d'une maîtrise en gestion internationale de HEC Montréal, M^{me} Mia Homsy est également titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Montréal en développement international. Elle a occupé le poste de directrice de cabinet adjointe pour le ministre du Développement économique et le ministre des Finances du Québec, en plus d'agir à titre de principale conseillère économique du chef de l'opposition officielle. Depuis la fondation de l'Institut du Québec en 2014, un institut de recherche socioéconomique issu d'un partenariat entre le Conference Board du Canada et HEC Montréal, M^{me} Homsy en est la directrice générale. Elle est également chroniqueuse invitée pour le journal *Les Affaires* et présidente du Congrès 2018 de l'Association des économistes québécois. Elle siège au conseil d'administration de la Vitrine culturelle.

Andrée-Lise Méthot

Date de nomination au conseil : 1^{er} avril 2017

Date de fin du mandat : 31 mars 2021

Date d'effet de fin de mandat : 2 août 2018

Membre du comité de vérification

Lieu de résidence : Montréal

Groupe d'âge : 51 ans et plus

Statut : membre indépendante

Titulaire d'une maîtrise en sciences de l'Université de Montréal et d'un baccalauréat en génie géologique de l'Université Laval, M^{me} Andrée-Lise Méthot possède plus de 25 années d'expérience en investissement, gestion et ingénierie. Cofondatrice d'Écotech Québec et de l'Alliance SWITCH, elle a coprésidé un groupe de travail sur l'analyse du cycle de vie sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). M^{me} Méthot est fondatrice et directrice associée chez Cycle Capital Management, la plus importante plateforme d'investissement de capital de risque en technologies propres au Canada. Fondatrice et présidente du conseil d'administration de l'Accélérateur Ecofuel, elle siège également au conseil d'administration de Technologies du développement durable Canada (TDDC) et de la Société québécoise des infrastructures (SQI).

Stephan Morency

Date de nomination au conseil : 1^{er} avril 2017

Date de fin du mandat : 31 mars 2019

Date d'effet de fin de mandat : 31 mars 2019

Membre du comité de vérification

Lieu de résidence : Montréal

Groupe d'âge : 36 – 50 ans

Statut : membre indépendant

M. Stephan Morency compte plus de 15 années d'expérience en tant qu'investisseur et entrepreneur spécialisé dans le placement en capital privé. Il occupe le poste de chef de l'investissement, participations majeures, pour Fondation, dont la mission est de soutenir financièrement l'économie québécoise dans une perspective de développement durable. Il est principalement actif dans les secteurs d'impact et est responsable des secteurs liés à la lutte contre les changements climatiques (énergies renouvelables, efficacité énergétique et marché du carbone). Dans ce contexte, il est membre du conseil d'administration de plusieurs entreprises et organismes du secteur, tels que Gestion ECI inc., Fresche Solutions inc., Solutions de Reconnaissance Rideau inc., Eolelectric Capital inc., Coop de Solidarité Carbone, Fonds Carbone SEC, Groupe Bluenove inc.

Eva Lotta Schmidt

Date de nomination au conseil : 1^{er} avril 2017

Date de fin du mandat : 31 mars 2021

Membre du comité de gouvernance et d'éthique

Membre du comité des ressources humaines

Lieu de résidence : Montréal

Groupe d'âge : 36 – 50 ans

Statut : membre indépendante

Titulaire d'un diplôme de deuxième cycle en communication interculturelle de l'Université de la Sarre, M^{me} Eva Lotta Schmidt a également étudié à l'Université du Québec à Montréal et à l'Université McGill. Active dans le domaine des énergies renouvelables depuis une dizaine d'années, elle a piloté des dossiers sur l'énergie éolienne et la bioénergie à la Chambre canadienne allemande de l'industrie et du commerce avant d'être nommée responsable du développement des affaires, des communications et des relations gouvernementales pour le Québec et les provinces maritimes chez ENERCON. M^{me} Schmidt est membre des conseils d'administration de Nergica et d'Écotech Québec et siège au comité directeur de l'Association canadienne de l'énergie éolienne (CanWEA) pour le Québec.

Mark Winfield

Date de nomination au conseil : 1^{er} avril 2017

Date de fin du mandat : 31 mars 2019

Lieu de résidence : Toronto

Groupe d'âge : 51 ans et plus

Statut : membre indépendant

Mark Winfield a signé de nombreux articles et cosigné plusieurs livres et rapports sur un vaste éventail de sujets touchant à l'environnement, aux changements climatiques, au droit de l'énergie et aux politiques énergétiques. Il a été conseiller du commissaire fédéral à l'environnement et au développement durable et de la George Cedric Metcalf Charitable Foundation. Professeur d'études environnementales à l'Université York, il coprécide l'initiative d'énergie durable de la faculté et coordonne le programme double de maîtrise en études environnementales et de doctorat en jurisprudence, offert conjointement avec l'Osgoode Hall Law School. M. Winfield est membre de l'Ontario Network for Sustainable Energy Policy (ONSEP).

Tableau des présences — conseil d'administration

Tableau des présences pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

Nom	Conseil d'administration		Comité de vérification	Comité des ressources humaines	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité <i>ad hoc</i> de recrutement
Nombre total de réunions	6 séances régulières	4 extraordinaires	5 séances régulières	1 séance régulière	3 (2 séances régulières et 1 extraordinaire)	1 séance régulière
M ^e José P. Dorais, président du conseil	6	4	–	–	–	1
Johanne Gélinas	6	4	–	–	–	1
Luce Asselin ²³	1	2	–	–	–	
M ^e Frédéric Barriault ²³	5	2	–	1	3	
Richard Carlson ²³	6	4	–	–	–	
Julie Cusson ²⁴	5	2	–	1	2	
Pauline D'Amboise	4	3	–	1	3	1
Claudia Goulet	4	1	5	–	–	
Mia Homsy	5	4	4	–	–	
Andrée-Lise Méthot ²⁵	0/2	0/1	0/1	–	–	
Stephan Morency ²⁴	6	2	5	–	–	
Eva Lotta Schmidt	5	3	–	1	3	
Mark Winfield ²³	6	3	–	–	–	

²³ Les mandats de M^{me} Luce Asselin et de MM. Frédéric Barriault, Richard Carlson et Mark Winfield sont échus depuis le 31 mars 2019, et ceux-ci agissent dans la continuité de leur mandat, conformément à l'article 25 de la Loi sur Transition énergétique Québec. À l'expiration de leur mandat, les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou renommés.

²⁴ Les mandats de M^{me} Julie Cusson et de M. Stephan Morency sont échus depuis le 31 mars 2019. Ceux-ci ont informé le président du conseil qu'ils ne siégeront plus à l'expiration de leur mandat.

²⁵ M^{me} Andrée-Lise Méthot a terminé son mandat le 2 août 2018 et ne siège plus au conseil depuis cette date.

Sommaire de la rémunération des dirigeants de la Société les mieux payés

Conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le tableau qui suit présente la rémunération des dirigeants les mieux rémunérés de Transition énergétique Québec (y compris la rémunération variable et les autres avantages).

Au 31 mars 2019

Nom	Titre	Salaire annuel de base ²⁶	Autres avantages ²⁷	Boni ²⁸	Régime de retraite ²⁹
Johanne Gélinas	Présidente-directrice générale	206 090 \$	815 \$	0 \$	24 002 \$
Michèle St-Jean	Directrice générale, affaires corporatives	135 980 \$	1 562 \$	0 \$	15 470 \$
Dominique Deschênes	Directrice générale, opérations et innovation	135 980 \$	1 562 \$	0 \$	15 470 \$
Gilles Lavoie	Directeur général, affaires stratégiques	135 980 \$	1 562 \$	0 \$	15 470 \$
Marie Tardif	Secrétaire générale et directrice des affaires juridiques et réglementaires	123 221 \$	1 151 \$	0 \$	4 690 \$

²⁶ Salaire de base au 31 mars 2019.

²⁷ Sont inclus les assurances collectives et le remboursement de cotisations professionnelles.

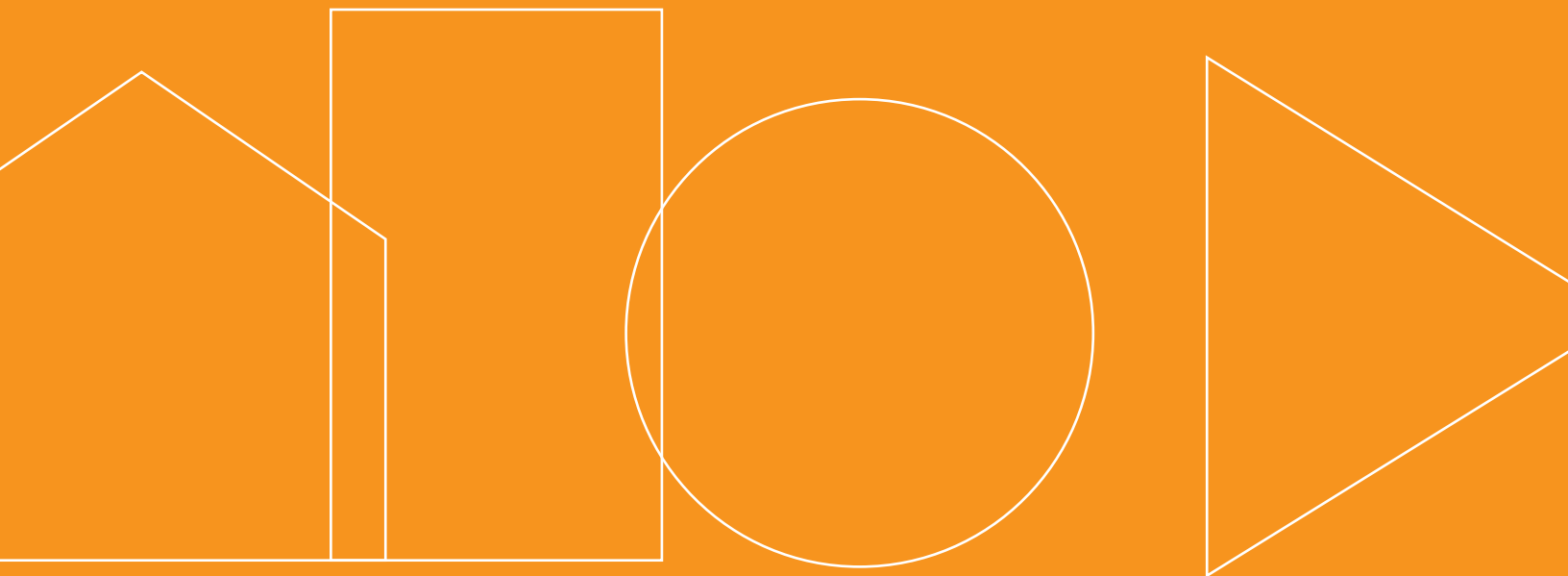
²⁸ Aucun boni n'a été versé aux dirigeants lors de l'exercice 2018-2019.

²⁹ La présidente-directrice générale participe au Régime de retraite de l'administration publique (RRAS). Les autres dirigeants participent au Régime de retraite du personnel d'encadrement du gouvernement du Québec (RRPE).

Audit externe

Les travaux d'audit externe de Transition énergétique Québec sont réalisés par le Vérificateur général du Québec; aucuns honoraires ne lui sont payés par la Société. Son indépendance est encadrée par la Loi sur le vérificateur général.

Obligations législatives de reddition de comptes



Renseignements relatifs aux ressources humaines et aux contrats de service

Pour l'année financière 2018–2019, la Société avait une cible maximale de 173 031 heures rémunérées, établie conformément à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État. La Société a respecté sa cible d'heures travaillées. En cette deuxième année d'existence, Transition énergétique Québec a continué de bâtir une équipe multidisciplinaire afin d'être en mesure de remplir la mission qu'elle s'est vu confier dans sa loi constitutive.

Effectif

Effectif par secteur d'activité au 31 mars 2019

Secteur d'activité	Effectif 2018–2019	Effectif 2017–2018	Écart
Bureau de la présidence–direction générale ³⁰	15	6	+9
Direction générale des affaires corporatives	22	14	+8
Direction générale des affaires stratégiques	15	22	–7
Direction générale des opérations et de l'innovation	52	42	+10
Total	104	84	+20

³⁰ Aux fins de la présentation de ce tableau, le Secrétariat général et la Direction des affaires juridiques et réglementaires ainsi que la Direction des partenariats sont inclus dans le Bureau de la présidence–direction générale.

Heures rémunérées par secteur d'activité en 2018–2019

Secteur d'activité	Heures rémunérées 2018–2019	Heures rémunérées 2017–2018	Écart
Bureau de la présidence–direction générale ³¹	24 420	8 614	+15 806
Direction générale des affaires corporatives	32 570	13 833	+18 737
Direction générale des affaires stratégiques	27 280	35 686	–8 406
Direction générale des opérations et de l'innovation	84 100	64 729	+19 371
Total	168 370	122 862	+45 508
Effectif en équivalents temps complet (ETC) (Nombre total d'heures rémunérées / 1 826,3)	92,19	67,3	+24,9

³¹ Aux fins de la présentation de ce tableau, le Secrétariat général et la Direction des affaires juridiques et réglementaires ainsi que la Direction des partenariats sont inclus dans le Bureau de la présidence–direction générale.

Répartition de l'effectif³² en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

Catégorie	1.Heures travaillées	2.Heures supplémentaires	3.Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	4.Total en ETC transposés [4] = [3]/1 826,3	Nombre d'employées et d'employés ³³
Personnel d'encadrement	14 161	0	14 161	7,75	9
Personnel professionnel	104 443	636	105 079	57,5	63
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	49 778	348	50 126	27,5	32
Total en heures	168 382	984	169 366	92,7	104
Total en ETC transposés (Total des heures/1 826,3)	92,7	0,54	92,7		

32 Les étudiants et les stagiaires ne sont pas comptabilisés comme entités assujetties à la Loi sur la fonction publique.

33 Le nombre d'employés correspond au total des personnes considérées actives à une date donnée. Les personnes sur la liste de rappel ne sont pas considérées comme des personnes actives.

Embauche/nombre total de personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2018-2019

Année	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
2018-2019	21	20	16	7
2017-2018	18	5	6	3
Nombre d'employés réguliers en place au 31 mars 2019 : 88				

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel permanent

	2018-2019	2017-2018
Taux de départ volontaire (%)	11 %	17 %

Au 31 mars 2019, la société d'État comptait 104 employés, réguliers ou occasionnels. En 2018-2019, le taux de roulement du personnel régulier de la Société s'est élevé à 11 %. Exclusion faite des départs à la retraite, ce taux est de 8,55 %. Cela signifie une baisse de 6 % par rapport à l'année 2017-2018.

Accès à l'égalité en emploi

La société d'État est soucieuse de respecter les exigences gouvernementales en matière d'égalité en emploi. Par ailleurs, les groupes cibles ont été représentés à 9,5 % des 21 embauches du personnel régulier réalisées en 2018-2019. Cependant, aucun membre des groupes cibles n'est représenté dans le personnel d'encadrement. Quant aux femmes, les résultats confirment qu'elles sont bien représentées au sein de la Société. Les tableaux suivants font état des résultats en matière d'égalité en emploi.

Membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées

Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel³⁴ — résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible par regroupement de régions ³⁵	Nombre au 31 mars 2019	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2019 (%)	Nombre au 31 mars 2018	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2018 (%)
MVE Montréal/Laval	0	0	0	0
MVE Capitale-Nationale	6	6 %	5	6 %

³⁴ En respect des cibles établies par le Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les membres des MVE 2018-2023, les données doivent exclure la haute direction (titulaires d'emplois supérieurs).

³⁵ Transition énergétique Québec n'est présente dans aucune autre région.

Note : Rappel des cibles de représentativité : Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, les cibles régionales suivantes : Montréal/Laval : 41 %, Capitale-Nationale : 12 %.

Parité hommes-femmes

Au 31 mars 2019, les femmes représentaient 59 % de l'effectif régulier, ce qui représente une augmentation de 4 % par rapport à 2018. De plus, les femmes représentent 52 % des nouvelles embauches.

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier, au 31 mars

2018-2019

Groupe cible	Cadres	Professionnels	Personnel de bureau, techniciens et assimilés	Total
Effectif total	8	54	25	87
Femmes	5	25	21	51
Taux de représentativité des femmes	63 %	46 %	84 %	59 %

2017-2018

Effectif total	7	49	20	76
Femmes	4	21	17	42
Taux de représentativité des femmes	57 %	43 %	85 %	55 %

Taux d'embauche des femmes par statut d'emploi

2018-2019	Total des personnes embauchées	Nombre de femmes embauchées	Taux d'embauche des femmes
Permanent	21	12	57%
Occasionnel	20	11	55%
Étudiant	16	6	38%
Stagiaire	7	4	57%
Total 2018-2019	64	33	52%

2017-2018	Total des personnes embauchées	Nombre de femmes embauchées	Taux d'embauche des femmes
Permanent	18	13	72%
Occasionnel	5	5	100%
Étudiant	6	2	33%
Stagiaire	3	2	67%
Total 2017-2018	33	22	67%

Formation et perfectionnement du personnel

Évolution des dépenses

Répartition des dépenses	Dépenses en 2018-2019	Dépenses en 2017-2018
Proportion de la masse salariale	1,2 %	1 %
Nombre moyen de jours de formation par personne	0,9	1,2
Somme allouée par personne	997,45 \$	616 \$

Jours de formation, selon la catégorie d'emploi

Catégorie d'emploi	Dépenses en 2018-2019 (en jours)	Dépenses en 2017-2018 (en jours)
Cadres	128	34
Professionnels	125	64
Fonctionnaires	25	2

Contrats de service

Renseignements relatifs aux contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

2018-2019

Type de contrat	Nombre	Montant
Contrats de service avec une personne physique	3	164 145 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	54	37 061 209 \$
Ensemble des contrats de service	57	37 225 354 \$

Note : Plusieurs contrats comptabilisés ci-dessus résultent des services requis dans le cadre des programmes d'aide financière administrés par la société d'État et couvrent des périodes excédant l'année financière en cours.

Examen

du Plan directeur par la Régie de l'énergie

Le Plan directeur a été soumis à la Régie de l'énergie afin que, conformément aux dispositions de l'article 85.41 de sa loi, elle :

- > approuve les programmes et les mesures du Plan directeur qui sont sous la responsabilité des distributeurs d'énergie ainsi que l'apport financier nécessaire à leur réalisation (les budgets);
- > donne son avis sur la capacité du Plan directeur d'atteindre les cibles définies par le gouvernement en matière énergétique (celles du décret 537-2017);
- > détermine la quote-part annuelle payable à TEQ conformément au règlement pris en vertu du paragraphe 11 du premier alinéa de l'article 114 de la Loi de la Régie de l'énergie.

L'examen du Plan directeur par la Régie a débuté avec la tenue, en juillet 2018, d'une séance de travail à laquelle ont participé des représentants de TEQ et d'organisations ayant demandé d'intervenir dans le dossier. Il s'est par la suite poursuivi principalement avec le traitement par TEQ ou par les distributeurs d'énergie de demandes de renseignements formulées par ces mêmes organisations et la Régie de l'énergie, l'analyse de mémoires déposés par les parties intervenant dans le dossier, la présentation par TEQ de sa preuve et de sa plaidoirie.

Le nombre de demandes de renseignements adressées à TEQ par la Régie ou divers intervenants s'est chiffré à plus de 700. Pour leur part, les distributeurs d'énergie ont dû traiter en tout plus de 640 demandes.

Les audiences sur les programmes des distributeurs et sur la capacité du Plan directeur à atteindre les cibles gouvernementales (exposé des preuves et plaidoiries) se sont déroulées du 21 mars 2019 au 5 avril 2019 inclusivement.

La Régie de l'énergie a rendu des décisions pour circonscrire ses propres compétences et l'examen auquel elle devait procéder. Dans ses décisions D-2018-095 et D-2018-146, la Régie a déterminé de façon provisoire dans un premier temps, puis finalement, la quote-part payable annuellement par les distributeurs d'énergie, soit un montant annuel moyen de 85,2 millions de dollars, conformément au montant fixé dans le Plan directeur.

L'avis de la Régie sur la capacité du Plan directeur quant à l'atteinte des cibles gouvernementales en énergie et sa décision sur les programmes et les mesures des distributeurs a été émis le 31 juillet 2019. Tous les documents relatifs à l'avis et à la décision sont accessibles sur le site Web de la Régie de l'énergie.

Autres obligations

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Au cours de la période 2018-2019 (du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 inclusivement), Transition énergétique Québec a reçu 60 demandes d'accès.

Sur les 60 demandes reçues, trois ont reçu une acceptation partielle, puisque les documents requis constituaient des avis, des recommandations ou des analyses produites à l'occasion d'une recommandation (article 37 et 39), deux demandes ont été rejetées eu égard aux dispositions concernant la protection des renseignements personnels (article 53, 54, 56 et 59), une a été annulée à la suite d'un non-retour d'une demande de précisions et du délai indu. De plus, aucune demande d'accès n'a fait l'objet d'une demande d'accommodement raisonnable ni donné lieu au dépôt d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information.

Transition énergétique Québec est assujettie au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. À ce titre, dans un but de transparence, elle s'emploie à diffuser sur son site Internet, trimestriellement, les renseignements qui la concernent et qui sont relatifs, notamment, aux frais engagés pour les déplacements de son personnel, aux contrats de formation qu'elle octroie ou à ses contrats de publicité et de promotion.

Traitement des demandes d'accès

Délais de traitement	Nombre de demandes traitées
Dans un délai de 20 jours	57
Dans un délai de 30 jours	1
Dans un délai de plus de 30 jours	1

Note : 1 demande a été annulée

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

La Société a présenté son premier plan d'action à l'égard des personnes handicapées, disponible sur son site Web. L'ensemble des employés ont également été informés et sensibilisés. Un premier bilan sera produit et déposé l'année prochaine.

Utilisation de la langue française

La politique linguistique de la société d'État a été adoptée par son conseil d'administration en juin 2018. Elle est disponible dans la section « Publications » de son site Web.

Déclaration de services aux citoyens et gestion des plaintes

Depuis sa création, Transition énergétique Québec a temporairement fait sienne la Déclaration de services aux citoyens du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. La déclaration est accessible sur le site Web de la Société.

Au cours de l'année financière 2018–2019, 106 plaintes ont été formulées à la Société, dont six annulées par le participant. Lors de la réception d'une plainte, un accusé de réception est transmis au plaignant dans les trois jours ouvrables, puis la réponse finale lui est transmise par écrit dans un délai maximal de 20 jours ouvrables. La procédure ainsi que les coordonnées de la personne responsable des plaintes sont indiquées sur le site Web de TEQ. Certaines plaintes portent sur les délais d'obtention du service demandé. Par ailleurs, pour la majorité des cas, il s'agit de demandes de révision d'une décision à la suite d'un refus dans le cadre d'une demande d'aide financière relative à un programme géré par Transition énergétique Québec. Dans le contexte de ces demandes de révision, la Société n'a pu y donner suite favorablement, puisque les demandeurs ne respectaient pas les critères d'admissibilité du programme en cause.

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Aucune divulgation n'a été reçue par la Société en vertu de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics. Par ailleurs, la procédure visant à faciliter la divulgation a été adoptée en juin 2019.

Politique de financement des services publics

Transition énergétique Québec administre différents programmes d'aide financière et ne reçoit pas de revenus de tarification assujettis à la Politique de financement des services publics.

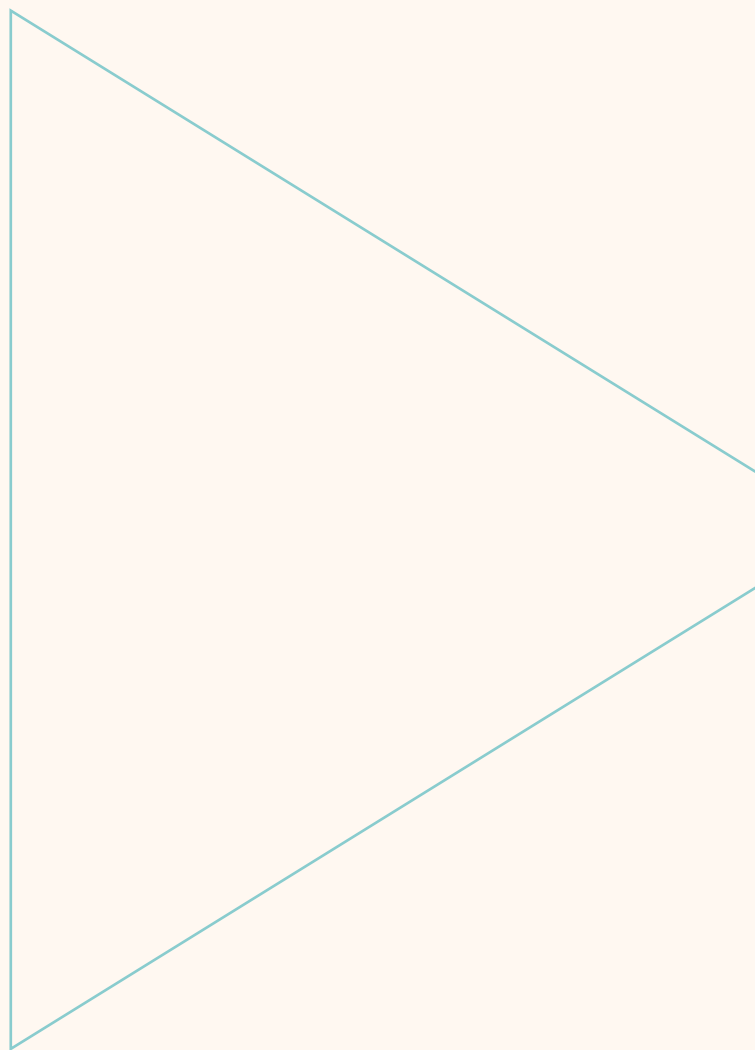
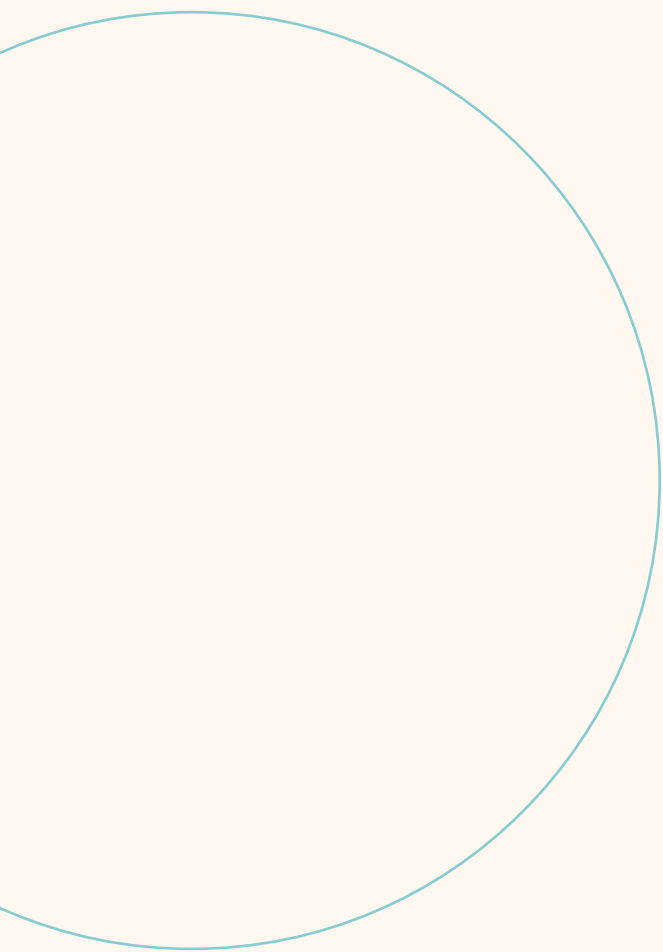
Plan d'action en développement durable

Le premier Plan directeur dévoilé en juin 2018 est un instrument crucial pour le développement durable du Québec. Sa contribution à la lutte aux changements climatiques est indéniable considérant ses efforts pour réduire les émissions de GES liées à l'utilisation de l'énergie au Québec. Bien qu'il s'agisse de l'outil principal de TEQ pour assurer la transition énergétique du Québec dans une perspective de développement durable, TEQ se doit d'être exemplaire dans le domaine. En concordance avec ses valeurs, TEQ poursuit le développement d'une gouvernance axée sur les principes de développement durable. C'est ainsi que, durant l'année 2018–2019, un comité interne de TEQ s'est chargé d'élaborer son premier Plan d'action en développement durable. Il sera publié en septembre 2019.

États financiers

(non audités)

De l'exercice clos le 31 mars 2019



Rapport de la direction

Les états financiers de Transition énergétique Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des méthodes comptables appropriées, lesquelles respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction a mis en place un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations et les activités économiques effectuées sont correctement comptabilisées et en temps opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

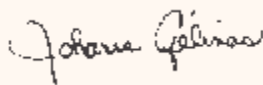
Transition énergétique Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

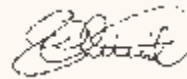
Les travaux d'audit du Vérificateur général du Québec ont commencé et suivent leur cours. Les travaux se poursuivront en 2020 et leur date de fin est indéterminée à ce stade-ci.

En considération de cette situation, Transition énergétique Québec a choisi de produire le rapport annuel avec ses états financiers non audités, pour l'exercice clos le 31 mars 2019, afin de diffuser de l'information en temps opportun.

Pour Transition énergétique Québec,



Présidente-directrice générale
Johanne Gélinas



Directrice des services à l'organisation
Suzanne Chiricota

État des résultats et de l'excédent cumulé (non audité)

De l'exercice clos le 31 mars 2019

	2019		2018
	Budget	Réel	Réel
Revenus			
Fonds vert (note 3)	185 100 000 \$	221 368 799 \$	146 072 674 \$
Quote-part des distributeurs d'énergie	59 800 000	56 015 406	48 854 368
Subvention — Gouvernement du Québec		2 818 297	15 000 000
Intérêts et pénalités		2 017 9802	193 867
	244 900 000	282 220 482	210 120 909
Charges			
Subventions	227 953 000	262 599 977	194 589 454
Salaires et avantages sociaux	9 525 000	9 133 991	7 108 937
Services professionnels, techniques et informatiques	5 733 000	3 581 768	2 577 933
Publicité, commandite et formation	394 000	735 099	499 590
Charges locatives	650 000	594 134	430 024
Déplacements	132 000	126 267	116 605
Fournitures et approvisionnement	302 000	112 147	105 614
Amortissement des immobilisations corporelles	193 000	325 845	284 116
Créances douteuses	18 000	5 011 254	94 015
	244 900 000	282 220 482	205 806 288
Excédent (déficit) de l'exercice	-	-	4 314 621
Excédent cumulé au début de l'exercice	4 314 621	4 314 621	-
Excédent (déficit) cumulé à la fin de l'exercice	4 314 621 \$	4 314 621 \$	4 314 621 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

	2019	2018
Actifs financiers		
Avance au fonds général du Fonds consolidé du revenu	78 486 271 \$	18 378 830 \$
Débiteurs (note 4)	13 530 733	4 749 583
	92 017 004	23 128 413
Passifs		
Subventions à payer (note 5)	19 266 266	13 227 914
Créditeurs et charges à payer (note 6)	2 389 668	5 184 241
Revenus reportés (note 7)	65 404 753	-
Provision pour congés de maladie (note 8)	1 565 569	1 346 465
	88 626 256	19 758 620
Actifs financiers nets	3 390 748	3 369 793
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	5 082	15 000
Immobilisations corporelles (note 9)	918 791	929 828
	923 873	944 828
Excédent cumulé	4 314 621 \$	4 314 621 \$
Obligations contractuelles (note 10)		
Éventualités (note 11)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la variation des actifs financiers nets (non audité)

De l'exercice clos le 31 mars 2019

	2019		2018
	Budget	Réel	Réel
Excédent (déficit) de l'exercice	-\$	-\$	4 314 621 \$
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(314 808)	(328 920)
Amortissement des immobilisations corporelles		325 845	284 116
		11 037	(44 804)
Variation due aux charges payées d'avance			
Acquisition de charges payées d'avance		(5 082)	(15 000)
Utilisation des charges payées d'avance		15 000	-
		9 918	(15 000)
Augmentation des actifs financiers nets		20 955	4 254 817
Actifs financiers nets au début de l'exercice	3 369 793	3 369 793	(885 024)
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	3 369 793 \$	3 390 748 \$	3 369 793 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie (non audité)

De l'exercice clos le 31 mars 2019

	2019	2018
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	-\$	4 314 621 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	325 845	284 116
Charges payées d'avance	9 918	(15 000)
	335 763	4 583 737
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(8 781 150)	24 977 507
Subventions à payer	6 038 352	(29 969 860)
Créditeurs et charges à payer	(2 794 573)	2 505 221
Virement des revenus reportés	65 404 753	(3 923 413)
Provision pour congés de maladie	219 104	173 271
	60 086 486	(6 237 274)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	60 422 249	(1 653 537)
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(314 808)	(328 920)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(314 808)	(328 920)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	60 107 441	(1 982 457)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	18 378 830	20 361 287
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	78 486 271 \$	18 378 830 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires (non auditées)

Au 31 mars 2019

1. Statut constitutif et nature des activités

Transition énergétique Québec, ci-après nommée la Société, est une personne morale constituée en vertu de la Loi sur Transition énergétique Québec (RLRQ, chapitre T-11.02). La Société a pour mission de soutenir, de stimuler et de promouvoir la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques et d'en assurer une gouvernance intégrée. Elle coordonne la mise en œuvre de l'ensemble des programmes et des mesures nécessaires à l'atteinte des cibles en matière énergétique déterminées par le gouvernement du Québec et en assure le suivi.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ces états financiers, la Société utilise prioritairement le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce manuel.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour congés de maladie, la durée de vie des immobilisations et la provision pour créances douteuses. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

Instruments financiers

L'avance au fonds général du Fonds consolidé du revenu et les débiteurs (excluant les taxes à la consommation à recevoir) sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût.

Les subventions à payer et les créditeurs et charges à payer, à l'exception des avantages sociaux pour un montant de 110 648 \$ (89 378 \$ en 2018) inclus dans les créditeurs et charges à payer, sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale. Toutefois, lors de la comptabilisation initiale des éléments classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transaction sont passés en charges.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à la valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire à la somme convenue pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

Revenus

Recouvrement de coûts — Fonds vert

Les revenus de recouvrement de coûts — Fonds vert sont constatés au fur et à mesure que les dépenses admissibles à la mise en œuvre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC) sont comptabilisées.

Quote-part

Tout distributeur d'énergie doit payer à la Société sa quote-part annuelle selon les dates d'exigibilité, le taux et la méthode de calcul déterminés par la Régie de l'énergie, conformément au troisième alinéa de l'article 85.41 de la Loi sur la Régie de l'énergie (RLRQ, chapitre R-6.01).

Les revenus de la quote-part sont présentés à titre de revenus reportés jusqu'à ce que les sommes soient utilisées pour la réalisation du plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques.

Subvention — Gouvernement du Québec

Les subventions définies comme des paiements de transfert sont constatées dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces revenus, dans la mesure où elles sont autorisées, que la Société a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Elles sont présentées en subventions reportées lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Si un passif est créé, la comptabilisation à titre de revenu a lieu à mesure que le passif est réglé.

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des ressources qui sont consommées dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités ainsi que les pertes réalisées.

Subvention

Les aides financières liées aux programmes sont imputées à titre de charges dans l'exercice où le transfert est autorisé et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité.

Actifs financiers

Les actifs financiers sont des éléments d'actif qui peuvent être utilisés pour financer des opérations futures et ne sont pas destinés à être utilisés pour la prestation de services.

Avance au fonds consolidé du Fonds consolidé du revenu

L'avance au fonds consolidé du Fonds consolidé du revenu se compose du solde bancaire.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Passifs

Les passifs constituent des obligations de la Société envers des tiers en date des états financiers en raison d'opérations ou d'événements passés dont le règlement donnera lieu à une sortie future de ressources représentatives d'avantages économiques.

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interemployeurs à prestations déterminées, étant donné que l'information dont dispose la direction est insuffisante pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour vacances

Les obligations découlant des congés de vacances dus aux employés sont comptabilisées à titre de passif dans le poste Créiteurs et charges à payer. Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire, puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises au cours de l'exercice suivant.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des congés de maladie par les employés.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode d'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Catégories	Durée
Matériel et équipement	5 ans
Équipement informatique et bureautique	3 ans
Développement informatique	5 ans

Les développements informatiques en cours sont amortis lorsque leur développement est terminé et que les projets sont mis en service.

3. Fonds vert

Le 2 août 2017, une entente a été conclue entre la Société et le Fonds vert dans le cadre de la mise en œuvre des mesures du PACC. Cette entente indique que la Société convient de porter au débit du Fonds vert les dépenses admissibles engagées dans le cadre du PACC. Par conséquent, les dépenses admissibles engagées et le revenu correspondant sont constatés par écriture comptable et présentés en tant que charges attribuées et recouvrement de coûts dans les états financiers de la Société. Ces sommes sont incluses dans l'état des résultats.

	Budget	2019	2018
Revenus	185 100 000 \$	221 368 799 \$	146 072 674 \$
Charges			
Subventions		211 310 306	139 770 946
Salaires et avantages sociaux		6 470 871	4 293 452
Fonctionnement		3 587 622	2 008 276
	185 100 000 \$	221 368 799 \$	146 072 674 \$

4. Débiteurs

	2019	2018
Fonds vert — PACC	12 006 520 \$	– \$
Secrétariat du Conseil du trésor	–	1 817 268
Quote-part	4 639 997	1 567 226
Taxes à la consommation à recevoir	307 126	1 388 235
Autres	1 819 565	208 075
	18 773 208	4 980 804
Provision pour créances douteuses	(5 242 475)	(231 221)
	13 530 733 \$	4 749 583 \$

5. Subventions à payer

Les subventions à payer par programme se détaillent comme suit :

	2019	2018
Rénoclimat	9 288 487 \$	2 541 861 \$
ÉcoPerformance	5 053 298	3 468 833
Technoclimat	1 562 682	1 145 194
Éconologis	1 115 015	394 805
Novoclimat	480 034	883 344
Roulez vert	-	4 410 918
Biomasse forestière résiduelle	-	222 208
Chauffez vert	-	160 575
Autres	1 766 750	176
	19 266 266 \$	13 227 914 \$

6. Crédoiteurs et charges à payer

	2019	2018
Fonds vert — PACC	-\$	2 471 746 \$
Fournisseurs et autres	1 160 128	1 549 047
Provision pour vacances	889 160	716 361
Salaires à payer	340 380	447 087
	2 389 668 \$	5 184 241 \$

7. Revenus reportés

Quote-part

Les revenus reportés de la quote-part découlent de sommes que la Société reçoit des distributeurs d'énergie. Les sommes servent à la réalisation du plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques.

Gouvernement du Québec

Les revenus reportés du gouvernement du Québec découlent de sommes reçues relativement à la mise en œuvre de projets pilotes de véhicules électriques à hydrogène, ainsi que pour la bonification des programmes Biomasse forestière résiduelle, ÉcoPerformance et Technoclimat. Les sommes servent à la réalisation du plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques.

	2019			2018
	Gouvernement du Québec	Quote-part	Total	Quote-part
Solde au début	-\$	-\$	-\$	3 923 413 \$
Nouveaux revenus reportés	36 162 000	90 094 436	126 256 436	44 930 955
Virement aux résultats de l'exercice	(2 818 297)	(58 033 386)	(60 851 683)	(48 854 368)
Solde à la fin	33 343 703 \$	32 061 050 \$	65 404 753 \$	-\$

8. Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

Les employés de Transition énergétique Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes sont des régimes interemployeurs à prestations déterminées, administrés par Retraite Québec, et comportent des garanties à la retraite et au décès. Transition énergétique Québec contribue à ces régimes pour une somme égale aux cotisations versées par les participants.

Au 1^{er} janvier 2019, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 10,97 % à 10,88 % de la masse salariale admissible. Le taux pour le RRPE et le RRAS faisant partie du RRPE est demeuré à 12,82 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la Loi sur le RRPE de 2,97 %, au 1^{er} janvier 2019 et 2018, de la masse salariale admissible qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi Transition énergétique Québec verse un montant supplémentaire pour les années civiles 2019 et 2018 correspondant à 5,94 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations de Transition énergétique Québec, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 712 101 \$ (568 128 \$ en 2018). Les obligations de Transition énergétique Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

L'entité dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie qui engendre des obligations à long terme dont elle assume les coûts en totalité. Selon les dispositions de ce programme, les employés de l'entité peuvent accumuler les journées de congés de maladie, non utilisées, auxquelles ils ont droit annuellement et se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. De plus, les employés peuvent utiliser ces journées non utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Les obligations à long terme rattachées à ce programme sont établies à l'aide d'une méthode qui répartit le coût du programme sur la durée de la carrière active des employés et elles augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à l'entité.

La convention collective 2015-2020 intervenue en juin 2016 au niveau des conditions salariales des fonctionnaires du gouvernement du Québec et en juillet 2018 au niveau des conditions salariales des professionnels du gouvernement du Québec ont modifié ce programme. Depuis le 1^{er} avril 2017, les fonctionnaires peuvent accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement jusqu'à un maximum de 20 jours en banque. Toute journée excédentaire sera payable à la fin de l'année civile. Il n'y aura aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite. Des mesures transitoires sont appliquées jusqu'au 31 mars 2022. Pour les professionnels, les mêmes modalités s'appliquent à partir du 1^{er} avril 2019 ainsi que l'application de mesures transitoires jusqu'au 31 mars 2024.

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2019 :

		2019	2018
Taux de croissance annuelle pondéré de la rémunération		2,25 %	2,25 %
Taux d'actualisation pondéré		2,46 %	2,42 %
Durée résiduelle moyenne pondérée d'activité des salariés actifs	RREGOP	18 ans	18 ans
	RRPE	11 ans	11 ans

8. Avantages sociaux futurs (suite)

Les variations de la provision pour les congés de maladie se détaillent comme suit :

	2019	2018
Solde au début	1 346 465 \$	1 173 194 \$
Charge de l'exercice^a	432 542	197 038
Montants versés au cours de l'exercice	213 438	23 767
Solde à la fin	1 565 569 \$	1 346 465 \$

(a) Les charges de l'exercice incluent, s'il y a lieu, le coût des services rendus, les intérêts et l'amortissement des gains et pertes actuariels.

9. Immobilisations corporelles^a

	2019			
	Matériel et équipement	Équipement informatique et bureautique	Développement informatique	Total
Coût				
Solde au début	71 002 \$	54 113 \$	1 568 939 \$	1 694 054 \$
Acquisitions	2 659	41 486	270 663	314 808
Disposition	(33 749)	(2 127)	-	(35 876)
Solde à la fin	39 912	93 472	1 839 602	1 972 986
Amortissement cumulé				
Solde au début	66 842	43 857	653 527	764 226
Amortissement	1 516	7 162	317 167	325 845
Disposition	(33 749)	(2 127)	-	(35 876)
Solde à la fin	34 609	48 892	970 694	1 054 195
Valeur comptable nette	5 303 \$	44 580 \$	868 908 \$	918 791 \$

(a) Le total des immobilisations inclut des immobilisations en cours de développement informatique pour un total de 115 638 \$ (616 206 \$ en 2018). Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.

9. Immobilisations corporelles (suite)

	2018			
	Matériel et équipement	Équipement informatique et bureautique	Développement informatique	Total
Coût				
Solde au début	67 375 \$	45 098 \$	1 254 202 \$	1 366 675 \$
Acquisitions	3 627	10 556	314 737	328 920
Disposition	-	(1 541)	-	(1 541)
Solde à la fin	71 002	54 113	1 568 939	1 694 054
Amortissement cumulé				
Solde au début	66 238	43 016	372 397	481 651
Amortissement	604	2 382	281 130	284 116
Disposition	-	(1 541)	-	(1 541)
Solde à la fin	66 842	43 857	653 527	764 226
Valeur comptable nette	4 160 \$	10 256 \$	915 412 \$	929 828 \$

10. Obligations contractuelles

Dans le cadre de ses activités, la Société s'est engagée à verser des sommes. Le montant des engagements au 31 mars 2019 se répartit comme suit :

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	TOTAL
Obligations contractuelles avec des parties apparentées					
Subventions	341 946 \$	-\$	-\$	-\$	341 946 \$
Contrats de services	2 313 322	-	-	-	2 313 322
Sous-total	2 655 268	-	-	-	2 655 268
Obligations contractuelles avec des parties non apparentées					
Subventions	34 588 081	5 248 882	-	-	39 836 963
Contrats de services	2 143 723	182 310	177 350	87 500	2 590 883
Sous-total	36 731 804	5 431 192	177 350	87 500	42 427 846
	39 387 072 \$	5 431 192 \$	177 350 \$	87 500 \$	45 083 114 \$

11. Éventualités

Poursuites

Le solde des actions en justice en dommages et intérêts intentées contre la Société totalise 3 884 160 \$. De l'avis de la Société, aucun passif important ne peut résulter de ces actions.

12. Opérations entre apparentés

La Société est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration, de la présidente-directrice générale et des membres du comité de direction de la Société.

La Société n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction n'a été conclue entre la Société et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

13. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents types de risques, tels que le risque de crédit et le risque de liquidité. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les répercussions potentielles. L'analyse suivante indique l'exposition de la Société aux risques au 31 mars 2019.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière.

Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés à l'avance au fonds général du Fonds consolidé du revenu et aux débiteurs. L'exposition maximale de la Société au risque de crédit est limitée à la valeur comptable présentée à titre d'actif financier dans l'état de la situation financière, excluant les taxes à la consommation à recevoir. Le risque de non-recouvrement est atténué du fait que les soldes à recevoir proviennent principalement de sociétés et d'organismes gouvernementaux.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

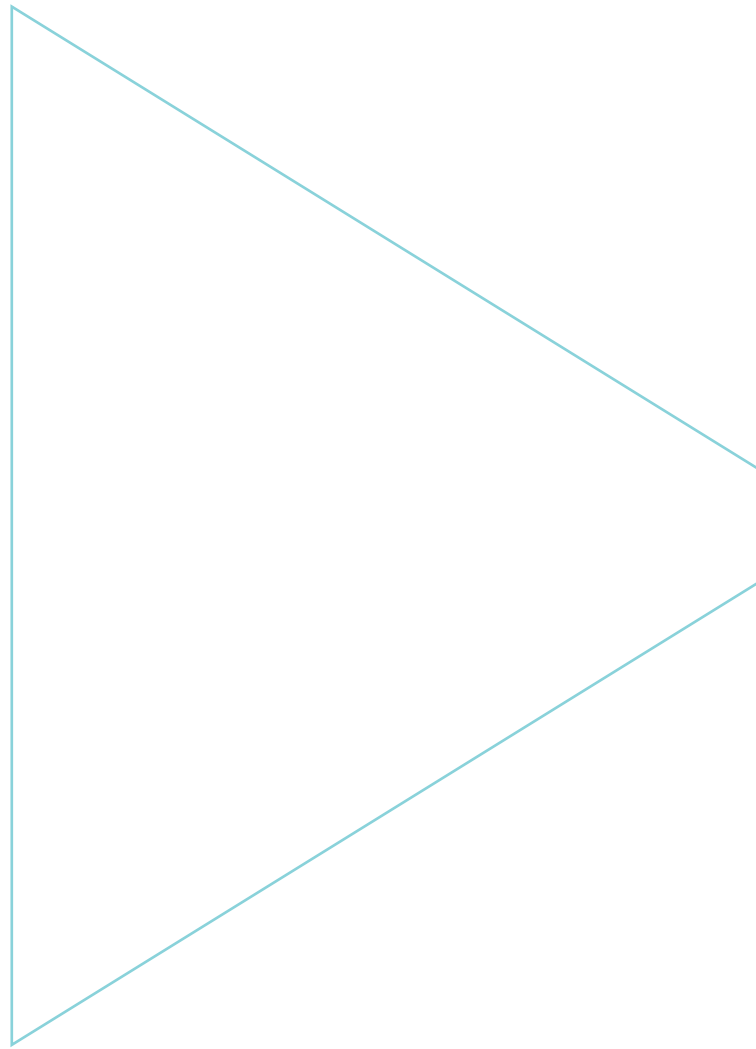
L'exposition au risque de taux d'intérêt de la Société est attribuable à ses actifs financiers portant intérêt. La trésorerie comprend l'avance au fonds général du Fonds consolidé du revenu, qui rapporte de l'intérêt au taux variable.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers, c'est-à-dire qu'elle ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer les obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance.

La Société évalue le risque de liquidité à faible, puisque toutes les liquidités sont gérées à même le fonds général du Fonds consolidé du revenu, le risque de liquidité est donc, de ce fait, transféré au gestionnaire du fonds.

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs



Préambule

Mission

Transition énergétique Québec (TEQ) a pour mission de soutenir, de stimuler et de promouvoir la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques et d'en assurer une gouvernance intégrée. Elle coordonne la mise en œuvre de l'ensemble des programmes et des mesures nécessaires à l'atteinte des cibles en matière énergétique déterminées par le gouvernement, et elle en assure le suivi.

Dans le cadre de sa mission, elle élabore le plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques dans une perspective de développement économique responsable et durable.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration de TEQ est composé de neuf à quinze membres, dont le président du conseil d'administration et le président-directeur général. Au moins la majorité des membres du conseil d'administration, dont le président, doivent, de l'avis du gouvernement, se qualifier comme administrateurs indépendants.

Dans l'exercice de leurs responsabilités, les administrateurs doivent agir dans le respect des principes d'éthique et s'inspirer des valeurs organisationnelles qui sous-tendent ces principes. De plus, leur conduite doit être conforme aux règles de déontologie qui leur sont applicables. Au regard des obligations qui leur sont dévolues, les administrateurs doivent exercer leur indépendance d'esprit, laquelle se traduit, entre autres, par leur responsabilité respective d'exercer leur jugement en faveur de la mission de l'organisation.

1. Objet et champ d'application

Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de TEQ (« le Code ») a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens en l'intégrité et l'impartialité de l'administration de TEQ, de favoriser une saine gestion ainsi que la transparence au sein de TEQ et de responsabiliser ses administrateurs.

Le Code établit les principes éthiques et les règles déontologiques de TEQ. Les principes éthiques tiennent compte de la mission de TEQ, des valeurs qui sous-tendent son action et des principes généraux de gestion. Les règles déontologiques portent sur les devoirs et obligations des administrateurs.

Le Code s'applique aux membres du conseil d'administration de TEQ, que ceux-ci soient indépendants ou non. Outre le présent Code, l'administrateur est également assujéti aux règles déontologiques prévues à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying (RLRQ, chapitre T-11.011) et au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, chapitre M-30, r. 1).

2. Principes éthiques et valeurs

L'éthique fait appel à l'adhésion des personnes à des valeurs plutôt qu'à l'observance de normes. Face à une situation donnée, la décision part d'une réflexion sur les conséquences positives et négatives de l'action envisagée sur soi, sur autrui et sur l'environnement, et ce, par rapport aux valeurs que l'organisation préconise.

Il s'agit donc pour l'administrateur de choisir la meilleure chose à faire dans les circonstances qui se présentent à lui. L'intérêt qu'offre l'éthique réside dans son objectif qui est de développer la capacité de chacun à prendre des décisions responsables.

Au sein de TEQ, l'éthique vise à assurer une cohérence entre les propos, les décisions et les actions. Elle rappelle le lien entre la réalisation de la mission de TEQ, l'intégration de ses valeurs dans les pratiques quotidiennes et le respect par chacun de ses obligations déontologiques. À cette fin, TEQ souhaite compter sur l'engagement des personnes pour assurer cette cohérence et réaliser sa mission.

2.1. Valeurs et principes de gestion

Dans le cadre de son mandat, l'administrateur contribue à la réalisation de la mission de TEQ et s'engage ainsi à promouvoir les valeurs : l'intégrité, la concertation, l'équité, l'engagement, la responsabilité, l'excellence.

De plus, l'administrateur s'engage à appliquer les principes de gestion suivants :

- > s'appuyer sur la compétence des membres du conseil d'administration et du personnel;
- > favoriser la transparence de la gestion et le respect de principes d'éthique élevés;
- > promouvoir un développement durable exemplaire;
- > favoriser une approche globale, intégrée, cohérente et responsable.

2.2. Loyauté, honnêteté et équité

Pendant toute la durée de son mandat, l'administrateur doit agir avec loyauté, honnêteté et équité. Il doit prendre ses décisions indépendamment de toute considération incompatible avec la mission, la vision et les intérêts de TEQ, notamment toute considération politique partisane.

2.3. Compétence, prudence, diligence et efficacité

Dans l'exercice de ses fonctions, l'administrateur doit faire preuve de compétence, de prudence, de diligence et d'efficacité. Il doit maintenir à jour ses connaissances et avoir un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de TEQ.

L'administrateur a le devoir de prendre connaissance du présent Code, des lois et règlements applicables ainsi que des politiques, directives et règles fixées par TEQ, et d'en promouvoir le respect et de s'y conformer. Il doit également se tenir informé du contexte économique, social et politique dans lequel TEQ exerce ses activités.

3. Règles de déontologie

Les règles de déontologie imposent des devoirs et des obligations aux administrateurs; elles déterminent la conduite qu'ils doivent adopter dans des circonstances particulières.

3.1. Discretion et confidentialité

L'administrateur est tenu à la discrétion quant à toute information dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et au respect, pendant et après son mandat, du caractère confidentiel de l'information reçue. En outre, les délibérations et les décisions du conseil d'administration, les positions défendues par les administrateurs ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels.

L'administrateur ne peut pas non plus utiliser l'information confidentielle à son avantage personnel, ni à celui d'autres personnes (physiques ou morales), ni à celui d'un groupe d'intérêts.

L'administrateur a la responsabilité de prendre des mesures de sécurité visant à protéger la confidentialité de l'information à laquelle il a accès. Il doit notamment :

- > ne pas laisser à la vue de tiers ou d'employés non concernés les documents porteurs d'informations confidentielles;
- > prendre des mesures appropriées pour assurer la protection matérielle des documents papier ou électroniques;
- > éviter dans les endroits publics les discussions pouvant révéler des informations confidentielles;
- > ne pas communiquer à une personne autre qu'un administrateur du conseil d'administration un document du conseil d'administration sans l'autorisation au préalable de TEQ;
- > indiquer sur les documents susceptibles de circuler le fait qu'ils contiennent de l'information confidentielle qui doit être traitée en conséquence;
- > se défaire par des moyens appropriés (déchiquetage, archivage, etc.) de tout document confidentiel lorsque ce document n'est plus nécessaire à l'exécution de son mandat d'administrateur.

3.2. Conflit d'intérêts

L'administrateur doit prendre les mesures requises afin d'éviter tout conflit d'intérêts, et ce, de façon à préserver la confiance de la clientèle et des partenaires de TEQ ainsi que du public en général et à maintenir constamment son impartialité dans l'exécution de ses tâches ou responsabilités.

La notion de conflit d'intérêts comprend toute situation réelle, apparente ou potentielle qui peut amener directement ou indirectement un administrateur à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée, au détriment des intérêts de TEQ.

Dans le but de prévenir la survenance d'un conflit d'intérêts, tout administrateur doit remplir la « Déclaration d'intérêts » dans la forme et à la fréquence prévue aux modalités d'application du présent Code.

Lorsqu'un administrateur qui exerce des fonctions à temps plein au sein de TEQ se retrouve dans une situation de conflit d'intérêts, il doit renoncer à tout intérêt direct ou indirect dans une entreprise, un organisme ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et les devoirs de ses fonctions.

Il est de la responsabilité des administrateurs de signaler les risques de conflit d'intérêts réels ou apparents qui les concernent. L'administrateur en informe le secrétaire général s'il constate la situation avant la séance ou, s'il ne la constate qu'au moment de la séance, au moment réservé à cet effet en début de séance. Selon la situation, les mesures appropriées seront prises conformément aux modalités d'application prévues au présent Code.

3.3. Loyauté à l'autorité constituée

Dans le cadre de ses fonctions, l'administrateur ou le dirigeant doit agir avec loyauté afin de maintenir une relation de confiance entre lui et TEQ.

Cette obligation de loyauté implique qu'il doit adhérer à la mission de TEQ, défendre les intérêts de cette dernière et éviter de lui causer du tort, notamment en remettant en question les décisions prises par le conseil d'administration, en utilisant un langage ou un comportement inapproprié ou en divulguant des renseignements de nature confidentielle.

3.4. Cadeaux, marques de courtoisie et invitations

L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même, une personne qui lui est liée ou un tiers. L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou avantage autre que celui d'usage et d'une valeur modeste. Tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage ne correspondant pas à ces critères doit être retourné au donneur ou à l'État.

3.5. Communications

De manière générale, le président-directeur général est le porte-parole de TEQ. Dans le cadre de ses fonctions, il est appuyé par le responsable des communications de TEQ, qui veille à assurer la cohérence des messages que TEQ diffuse. Lorsqu'un administrateur reçoit une demande de représentants des médias ou une demande de présentation, il doit la faire parvenir sans délai au responsable des communications, qui veille à en assurer le suivi.

L'administrateur ne doit en aucun cas associer TEQ, de près ou de loin, à une prise de position publique qui reflète ses positions personnelles, y compris dans les médias sociaux et les sites de collaboration.

3.6. Prestation de services

L'administrateur ne doit ni offrir ni dispenser, sur une base contractuelle, un service-conseil ou d'autres services à TEQ, que ce soit à titre personnel ou par l'intermédiaire d'une entité dans laquelle lui ou une personne qui lui est liée détient des intérêts.

3.7. Utilisation de biens et de services de TEQ à des fins personnelles

L'administrateur ne doit pas confondre les biens de TEQ avec les siens et ne peut pas utiliser les biens et les ressources de celle-ci à son profit ou au profit de tiers.

Les biens et les ressources de TEQ incluent, notamment:

- > les biens matériels, y compris les biens électroniques;
- > le personnel;
- > le travail accompli par le personnel ou par une tierce partie, les dirigeants et les administrateurs de TEQ.

Chaque administrateur a l'obligation de protéger les biens et les ressources de TEQ et peut les utiliser seulement au profit de l'organisation.

3.8. Neutralité politique et devoir de réserve

L'administrateur doit prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane afin de préserver l'intégrité et l'impartialité de TEQ et pour s'assurer d'agir dans l'intérêt de TEQ, de sa clientèle et de ses partenaires. Par ailleurs, il doit toujours faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

3.9. Non-ingérence dans le fonctionnement interne

Tout administrateur, outre le président-directeur général, doit éviter de s'ingérer dans le fonctionnement interne de TEQ. Il doit s'abstenir de communiquer avec un dirigeant, un cadre ou un employé de TEQ pour discuter ou requérir un renseignement relativement à un projet ou un dossier de TEQ le concernant. L'administrateur doit plutôt diriger sa demande vers le président du conseil d'administration qui assurera le suivi nécessaire auprès du président-directeur général.

3.10. Après-mandat

Les obligations de loyauté et d'intégrité d'un administrateur restent en vigueur même après qu'il a cessé de remplir ses fonctions à TEQ.

Après avoir cessé d'être membre du conseil d'administration de TEQ, l'administrateur ne peut pas agir de manière à tirer un avantage indu de sa charge antérieure. Il ne peut pas non plus donner à une personne ou à une organisation des conseils fondés sur des renseignements concernant TEQ qui n'étaient pas du domaine public et qu'il a obtenus pendant qu'il siégeait au conseil d'administration.

Il lui est également interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre activité à laquelle TEQ est partie et à propos de laquelle il détient de l'information qui n'est pas du domaine public.

Les administrateurs de TEQ ne peuvent pas traiter, dans les circonstances qui sont prévues au paragraphe précédent, avec l'administrateur public qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

4. Modalités d'application

4.1. Rôle du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

Le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines (« le Comité ») veille à l'élaboration et à l'application du Code. Il en interprète les dispositions et s'assure du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie.

Le Comité peut, aux conditions qu'il détermine, dispenser un administrateur d'une ou de plusieurs dispositions du présent Code, s'il est d'avis que cette dispense ne porte pas atteinte à l'objet du Code.

Le Comité désigne le secrétaire général pour l'appuyer dans cette fonction.

Le Comité doit :

- > réviser le présent Code et soumettre toute modification au conseil d'administration pour approbation;
- > assurer la formation et l'information des administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du présent Code;
- > donner son avis et fournir son soutien au conseil d'administration et à tout administrateur confronté à une situation problématique;
- > traiter toute demande d'information relative au présent Code;
- > faire enquête de sa propre initiative ou à la réception d'allégations, sur toute situation particulière susceptible de constituer un manquement au présent Code.

Lorsque le comité a des motifs raisonnables de croire qu'un administrateur n'a pas respecté l'une ou l'autre des dispositions du présent Code, il en informe immédiatement le président du conseil d'administration.

4.2. Rôle du secrétaire général

Le secrétaire général assiste le comité et le président du conseil d'administration dans leurs travaux concernant l'application du présent Code.

Le secrétaire général tient des archives où il conserve notamment les déclarations, divulgations et attestations qui doivent être transmises en vertu du présent Code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs.

Lorsque le secrétaire général constate qu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une séance du conseil d'administration ou d'un comité comporte la possibilité d'un conflit d'intérêts, il communique avec l'administrateur concerné pour en discuter et convenir des mesures à prendre pour préserver le processus décisionnel du conseil d'administration et éviter toute situation réelle de conflit d'intérêts. En cas de doute sur la conduite à prendre, le secrétaire général soumet la question au Comité.

4.3. Adhésion

Le présent Code fait partie des obligations liées à la charge de l'administrateur. Il s'engage à en prendre connaissance et à le respecter, de même que toute directive ou instruction particulière qui pourrait être fournie quant à son application. Il doit de plus confirmer annuellement son adhésion au Code, en remplissant le formulaire inclus à l'annexe 1.

En cas de doute sur la portée ou l'application d'une disposition, il appartient à l'administrateur de consulter le Comité.

4.4. Déclaration d'intérêts

Lorsqu'un administrateur entre en fonction à TEQ et, par la suite, au plus tard le 31 mars de chaque année où il demeure en fonction, il doit remplir le formulaire inclus à l'annexe 2 et intitulé « Déclaration d'intérêts des membres du conseil d'administration de Transition énergétique Québec ».

Si un changement à sa situation survient en cours d'année, l'administrateur doit mettre à jour sa déclaration d'intérêts, et ce, dès qu'il en a connaissance.

4.5. Traitement des risques de conflit d'intérêts

Lorsqu'un administrateur déclare une situation de conflit d'intérêts réel, il doit s'abstenir de participer à la prise de décision sur toute question concernant cette situation et éviter d'influencer le vote ou la prise de décision qui s'y rapporte.

Il doit en outre se retirer de la réunion pour la durée des discussions et de la prise de décision concernant cette situation. S'il y a lieu, il peut transmettre de l'information sur la situation avant les discussions. Une mention de la déclaration du conflit d'intérêts et du retrait de la réunion doit être inscrite au procès-verbal de la réunion.

Lorsqu'un administrateur déclare qu'il pourrait être perçu comme étant en situation de conflit d'intérêts (apparent), des mesures appropriées en fonction de la situation particulière sont prises, telles que :

- > lui demander de s'absenter des discussions et de la prise de décision;
- > imposer des limites à son intervention, à sa participation aux discussions et à la prise de décision;
- > demander un avis au comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines;
- > conclure qu'il n'est pas nécessaire d'agir.

Une mention de la déclaration de la situation de conflit d'intérêts, de la décision rendue à son égard et de la justification de la décision doit être inscrite au procès-verbal de la réunion.

4.6. Signalement

L'administrateur qui connaît ou soupçonne l'existence d'une violation au présent Code, incluant une utilisation ou une communication irrégulière d'information confidentielle ou un conflit d'intérêts non divulgué, doit la dénoncer au Comité.

Cette dénonciation doit être faite de façon confidentielle, en transmettant l'information suivante au secrétaire général :

- > l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation;
- > la description de la violation;
- > la date ou la période de survenance de la violation;
- > une copie de tout document qui soutient la dénonciation.

4.7. Défaut de conformité et sanctions

Un défaut de conformité à l'un ou l'autre des aspects du Code entraîne des sanctions qui différeront selon la nature, la gravité et la persistance du manquement. À cet effet, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour agir et le processus disciplinaire applicable est celui prévu au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

**Transition
énergétique
Québec/aujourd'hui
pour demain**